



7.7.2015

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 190**

**Projet de rapport**  
**Fernando Ruas**  
(PE557.275v01-00)

sur la politique de cohésion et le réexamen de la stratégie Europe 2020  
(2014/2246(INI))



**Amendement 1**  
**Ivana Maletić**

**Proposition de résolution**  
**Visa 18**

*Proposition de résolution*

— vu *la communication de la Commission du 26 novembre 2014 intitulée "Un plan d'investissement pour l'Europe" (COM(2014)0903),*

*Amendement*

— vu *le règlement (UE) n° 2015/760 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux fonds européens d'investissement à long terme,*

Or. en

**Amendement 2**  
**Ivana Maletić**

**Proposition de résolution**  
**Visa 24 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

— vu *la communication de la Commission du 13 janvier 2015 intitulée "Utiliser au mieux la flexibilité offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance" (COM(2015)0012),*

*Amendement*

— vu *la communication de la Commission du 13 janvier 2015 intitulée "Utiliser au mieux la flexibilité offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance" (COM(2015)0012),*

Or. en

**Amendement 3**  
**Mara Bizzotto**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 *constitue* la *principale stratégie d'investissement* de

*Amendement*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 *absorbe* la *plus grande partie des ressources* de l'Union,

l'Union *alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, avec un budget de *plus de 350* milliards d'euros à l'horizon 2020;

avec un budget de 350 milliards d'euros;

Or. it

#### Amendement 4

Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz

#### Proposition de résolution

##### Considérant A

###### *Proposition de résolution*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 constitue la principale stratégie d'investissement de l'Union *alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, avec un budget de plus de 350 milliards d'euros à l'horizon 2020;

###### *Amendement*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 constitue la principale stratégie d'investissement de l'Union, avec un budget de plus de 350 milliards d'euros à l'horizon 2020;

Or. en

#### Amendement 5

Steeve Briois, Olaf Stuger

#### Proposition de résolution

##### Considérant A

###### *Proposition de résolution*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 constitue *la principale* stratégie d'investissement de l'Union alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, avec un budget de plus de 350 milliards d'euros *à l'horizon 2020*;

###### *Amendement*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 constitue *une* stratégie d'investissement *issue des contribution des États membres* de l'Union alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, avec un budget de plus de 350 milliards d'euros;

**Amendement 6**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 constitue la principale stratégie d'investissement de l'Union alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, avec un budget de plus de 350 milliards d'euros à l'horizon 2020;

*Amendement*

A. considérant que la politique de cohésion ***réformée*** pour la période 2014-2020 constitue la principale stratégie d'investissement de l'Union alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, avec un budget de plus de 350 milliards d'euros à l'horizon 2020; ***considérant que cette politique vise à garantir que l'ensemble des énergies et des moyens soient mobilisés et consacrés à la réalisation des priorités de la stratégie;***

Or. en

**Amendement 7**  
**Tomasz Piotr Poręba, Edward Czesak**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 constitue la principale stratégie d'investissement de l'Union alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, avec un budget de plus de 350 milliards d'euros à l'horizon 2020;

*Amendement*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 constitue la principale stratégie d'investissement de l'Union, ***dont l'objectif est la convergence, c'est-à-dire le rapprochement du niveau de développement des diverses régions, et que cette politique est*** alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, avec un budget de plus de 350

milliards d'euros à l'horizon 2020;

Or. pl

**Amendement 8**  
**Tamás Deutsch**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 constitue la principale stratégie d'investissement de l'Union alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, avec un budget de plus de 350 milliards d'euros à l'horizon 2020;

*Amendement*

*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. hu

**Amendement 9**  
**Ivana Maletić**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 constitue la principale stratégie d'investissement de l'Union alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, avec un budget de **plus de 350** milliards d'euros à l'horizon 2020;

*Amendement*

A. considérant que la politique de cohésion pour la période 2014-2020 constitue la principale stratégie d'investissement **et de développement** de l'Union alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, avec un budget de **351,8** milliards d'euros à l'horizon 2020;

Or. en

**Amendement 10**

**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz**

**Proposition de résolution**

**Considérant A bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A bis. considérant que la politique régionale constitue un instrument indispensable pour favoriser la cohésion économique et sociale et que ses principaux objectifs sont la réduction des disparités régionales, en particulier dans les régions les plus pauvres ou les plus éloignées, la promotion de la convergence réelle et l'amélioration de la croissance et de l'emploi; considérant que la politique de cohésion doit être poursuivie et renforcée et devrait toujours demeurer une politique indépendante qui favorise le développement durable (économique, social, environnemental et territorial), la réduction des disparités régionales et le rattrapage des régions les plus pauvres;*

Or. en

**Amendement 11**

**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz**

**Proposition de résolution**

**Considérant A ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A ter. considérant que l'Union européenne continue d'affronter la plus grave crise économique et sociale de son histoire, caractérisée par la stagnation des économies, des taux de chômage élevés, un détricotage du droit social et du droit du travail et la montée des inégalités socio-économiques, qui la confrontent à des problèmes sans précédents;*

**Amendement 12**

**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz**

**Proposition de résolution**

**Considérant A quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A quater. considérant que près de cinq ans après le lancement de la stratégie Europe 2020, la réalisation des objectifs fixés à l'échelon national et à l'échelon de l'Union n'a que peu progressé; considérant que la crise économique et la chute de l'investissement public ont considérablement nui à la croissance et à l'emploi régionaux et n'ont fait qu'accentuer les différences régionales;*

**Amendement 13**

**Mara Bizzotto**

**Proposition de résolution**

**Considérant B**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*B. considérant qu'il est crucial que les différentes initiatives de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi adoptent une approche cohérente; considérant que les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination au niveau local et régional en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique de cohésion;*

*B. considérant qu'il est crucial que les différentes initiatives de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi soient développées en respectant une vision cohérente, territoriale, synergique et concrète;*

**Amendement 14**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant qu'il est crucial que les différentes initiatives de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi adoptent une approche cohérente; considérant que les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination au niveau local et régional en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique de cohésion;

*Amendement*

B. considérant qu'il est crucial que les différentes initiatives de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi adoptent une approche cohérente; considérant que les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination au niveau local et régional en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique de cohésion; ***considérant qu'il reste à savoir si le réexamen de la stratégie Europe 2020 abordera la mise en œuvre des initiatives phares, selon quelles modalités, et quelle est la meilleure façon de les poursuivre et de les évaluer sans en augmenter la complexité;***

Or. en

**Amendement 15**  
**Steeve Briois**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant qu'il est ***crucial*** que les différentes initiatives de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi adoptent une approche cohérente; considérant que les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination au niveau ***local et régional*** en ce qui concerne la mise en œuvre de la

*Amendement*

B. considérant qu'il est ***souhaitable*** que les différentes initiatives de l'Union européenne ***et des États membres*** pour la croissance et l'emploi adoptent une approche cohérente; considérant que les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination au niveau ***régional et national*** en ce qui concerne la

politique de cohésion;

mise en œuvre de la politique de cohésion;

Or. fr

**Amendement 16**  
**Monika Vana**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant qu'il est crucial que les différentes initiatives de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi adoptent une approche cohérente; considérant que les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination au niveau local et régional en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique de cohésion;

*Amendement*

B. considérant qu'il est crucial que les différentes initiatives de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi ***ainsi que pour la protection de l'environnement et du climat*** adoptent une approche cohérente; considérant que les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination au niveau local et régional en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique de cohésion;

Or. en

**Amendement 17**  
**Louis-Joseph Manscour**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant qu'il est crucial que les différentes initiatives de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi adoptent une approche cohérente; ***considérant*** que les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination au niveau local et régional en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique de cohésion;

*Amendement*

B. considérant qu'il est crucial que les différentes initiatives de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi adoptent une approche cohérente; que les initiatives phares de la stratégie Europe 2020 jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination au niveau local et régional en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique de cohésion;

**Amendement 18**  
**Julie Ward**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant que si la stratégie Europe 2020 comporte des objectifs louables, dans la pratique, les mesures financières, budgétaires et économiques ont fait l'objet d'une attention excessive au détriment des questions sociales, de l'enseignement, de l'environnement ou de l'égalité;***

Or. en

**Amendement 19**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant que les dispositions relatives à la programmation et à l'établissement de rapports ne comportent pas de mécanisme explicite relatif à la contribution expresse des Fonds ESI à la réalisation des objectifs des initiatives phares;***

Or. en

**Amendement 20**  
**Julie Ward**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B ter. considérant qu'il est regrettable que l'égalité entre les hommes et les femmes ne constitue pas une initiative phare de la stratégie Europe 2020; considérant que la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est une valeur fondatrice de l'Union européenne et une condition indispensable à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020;***

Or. en

**Amendement 21**  
**Steeve Briois, Olaf Stuger**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le **sens** de **copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance et de responsabilité partagée** à tous les niveaux de mise en œuvre des projets; **considérant qu'une gouvernance à différents niveaux devrait être renforcée;*****

***C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le **principe de subsidiarité** à tous les niveaux de mise en œuvre des projets;***

Or. fr

**Amendement 22**  
**Mara Bizzotto**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

C. considérant qu'il *est de plus en plus nécessaire* de renforcer *le sens de copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance* et de *responsabilité partagée* à tous les niveaux de mise en œuvre des projets; *considérant qu'une gouvernance à différents niveaux devrait être renforcée*;

C. considérant qu'il *convient* de renforcer *la gouvernance à multiniveaux, la territorialité, le partage des objectifs et des responsabilités* à tous les niveaux de mise en œuvre des projets *afin de garantir l'efficacité de la politique de cohésion*;

Or. it

**Amendement 23**  
**Daniel Buda, Iuliu Winkler**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le sens de copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance et de responsabilité partagée à tous les niveaux de mise en œuvre des projets; *considérant qu'une gouvernance à différents niveaux devrait être renforcée*;

*Amendement*

C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le sens de copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance et de responsabilité partagée *avec les droits, obligations et sanctions correspondants*, à tous les niveaux de mise en œuvre des projets; qu'une gouvernance à différents niveaux devrait être renforcée;

Or. ro

**Amendement 24**  
**Monika Vana**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le sens de copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance et de responsabilité partagée à tous les niveaux

*Amendement*

C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le sens de copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance et *par les divers acteurs participants ainsi que le sens de*

de mise en œuvre des projets; considérant qu'une gouvernance à différents niveaux *devrait* être *renforcée*;

responsabilité partagée à tous les niveaux de mise en œuvre des projets; considérant qu'une gouvernance *et un partenariat* à différents niveaux *devraient* être *renforcés*;

Or. en

**Amendement 25**  
**Louis-Joseph Manscour**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le sens de copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance et de responsabilité partagée à tous les niveaux de mise en œuvre des projets; *considérant* qu'une gouvernance à différents niveaux *devrait* être renforcée;

*Amendement*

C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le sens de copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance et de responsabilité partagée à tous les niveaux de mise en œuvre des projets; qu'une gouvernance à différents niveaux *doit* être renforcée;

Or. fr

**Amendement 26**  
**Marc Joulaud**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le sens de copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance et de responsabilité partagée à tous les niveaux de mise en œuvre des projets; considérant qu'une gouvernance à différents niveaux *devrait* être renforcée;

*Amendement*

C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le sens de copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance et de responsabilité partagée à tous les niveaux de mise en œuvre des projets; considérant *que les différentes caractéristiques territoriales devraient être prises en compte et* qu'une gouvernance à différents

niveaux devrait être renforcée;

Or. fr

**Amendement 27**  
**Ivana Maletić**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le sens de copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance et de responsabilité partagée à tous les niveaux de mise en œuvre *des projets*; considérant qu'une gouvernance à différents niveaux devrait être renforcée;

*Amendement*

C. considérant qu'il est de plus en plus nécessaire de renforcer le sens de copropriété de la stratégie à différents niveaux de gouvernance et de responsabilité partagée à tous les niveaux de mise en œuvre; considérant qu'une gouvernance à différents niveaux devrait être renforcée;

Or. en

**Amendement 28**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*C bis. considérant que la gouvernance à niveaux multiples est en mesure de pallier au manque de capacité des pouvoirs publics et peut servir à mettre en commun les ressources des divers États membres;*

Or. en

**Amendement 29**  
**Steeve Briois, Olaf Stuger**

**Proposition de résolution**  
**Considérant D**

*Proposition de résolution*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur *efficacité*; *considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance et des emplois*;

*Amendement*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur *faible impact sur le développement économique et la lutte contre l'exclusion sociale*;

Or. fr

**Amendement 30**  
**Mara Bizzotto**

**Proposition de résolution**  
**Considérant D**

*Proposition de résolution*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont *sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur efficacité*; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques *apporte* de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance et des emplois;

*Amendement*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont *évolué dans un sens contraire à l'intérêt général de l'ensemble des États membres, privilégiant la croissance chez certains tout en générant des distorsions de la concurrence sur le marché intérieur*; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques *pourrait apporter* de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance et des emplois;

Or. it

**Amendement 31**  
**Rosa D'Amato, Isabella Adinolfi, Marco Zullo**

**Proposition de résolution**

## Considérant D

### *Proposition de résolution*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur efficacité; ***considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance et des emplois;***

### *Amendement*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur efficacité;

Or. it

## Amendement 32

**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz**

### **Proposition de résolution**

#### **Considérant D**

### *Proposition de résolution*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur efficacité; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance et des emplois;

### *Amendement*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur efficacité; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance et des emplois; ***considérant qu'aucun programme d'investissement ne peut remplacer une politique de cohésion sociale, écologique et territoriale équilibrée qui renforce le potentiel des régions et soutienne des changements structurels durables;***

Or. en

## Amendement 33

**Constanze Krehl**

**Proposition de résolution**  
**Considérant D**

*Proposition de résolution*

D. considérant que *les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur efficacité*; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance et des emplois;

*Amendement*

D. considérant que *la réduction des disparités régionales en ce qui concerne le niveau de développement demeure un objectif primordial de la politique de cohésion*; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance et des emplois;

Or. en

**Amendement 34**  
**Louis-Joseph Manscour**

**Proposition de résolution**  
**Considérant D**

*Proposition de résolution*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur efficacité; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance et des emplois;

*Amendement*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur efficacité; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance *innovante, inclusive et durable*, et des emplois *qualifiés*;

Or. fr

**Amendement 35**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Considérant D**

*Proposition de résolution*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur efficacité; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance et des emplois;

*Amendement*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps ***pour encourager les investissements dans les principales priorités de l'Union***, démontrant ***leur adaptabilité et*** leur efficacité; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer de la croissance et des emplois;

Or. es

**Amendement 36**

**Julie Ward**

**Proposition de résolution**

**Considérant D**

*Proposition de résolution*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur efficacité; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer ***de la*** croissance et des emplois;

*Amendement*

D. considérant que les objectifs de la politique de cohésion ont sans conteste évolué avec le temps, démontrant leur efficacité; considérant que le Fonds européen pour les investissements stratégiques apporte de nouveaux éléments à la stratégie globale de l'Union en vue de créer ***une*** croissance et des emplois ***durables***;

Or. en

**Amendement 37**

**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**

**Considérant D bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*D bis. considérant que le processus de convergence, qui a valu à l'Union d'être qualifiée de "machine de convergence"<sup>1 bis</sup>, est au point mort en raison de la crise économique et des mesures d'austérité; considérant que cette situation a considérablement freiné la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et qu'il faut, dès lors, renforcer le rôle de la politique de cohésion dans la réalisation de ces objectifs;*

---

*<sup>1 bis</sup> État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Bruxelles, 5.3.2014 (COM(2014)130)*

Or. en

**Amendement 38**  
**Mara Bizzotto**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 *offre l'occasion d'améliorer les interactions existantes et les liens entre les différentes politiques de l'Union; considérant que cette étape est essentielle pour façonner la future* politique de *cohésion*;

*Amendement*

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 *met en évidence l'échec de celle-ci, ce qui devrait appeler une nouvelle réflexion sur les finalités et l'architecture de la politique structurelle* de l'Union;

Or. it

**Amendement 39**  
**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 *offre l'occasion d'améliorer les interactions existantes et les liens entre les différentes politiques* de l'Union; considérant que cette étape est essentielle pour façonner la future politique de cohésion;

*Amendement*

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, *qui a pris du retard en 2015, devrait néanmoins permettre de disposer des orientations nécessaires à l'amélioration de l'efficacité et de la contribution de la politique de cohésion à la réalisation des objectifs définis dans la stratégie Europe 2020*; considérant que cette étape est essentielle pour façonner la future politique de cohésion;

Or. en

**Amendement 40**  
**Steeve Briois**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 offre l'occasion *d'améliorer les interactions existantes et les liens entre les* différentes politiques de l'Union; considérant que cette étape est essentielle pour *façonner la future* politique de cohésion;

*Amendement*

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 offre l'occasion *de dresser le bilan des* différentes politiques de l'Union; considérant que cette étape est essentielle pour *ne pas répéter les mêmes erreurs dans la mise en œuvre de* la politique de cohésion;

Or. fr

**Amendement 41**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que l'examen à mi-parcours

*Amendement*

E. considérant que l'examen à mi-parcours

de la stratégie Europe 2020 *offre l'occasion d'améliorer les interactions existantes et les liens entre les différentes politiques* de l'Union; *considérant que cette étape est essentielle pour façonner la future politique de cohésion;*

de la stratégie Europe 2020 *doit tenir compte des effets dévastateurs et très divers de la crise économique et financière de ces dernières années sur l'ensemble des pays et des régions* de l'Union, *et qu'elle a entraîné une perte considérable de richesse pour l'Union, dont elle a miné le potentiel de croissance future et qu'elle a éloignée de la réalisation des objectifs poursuivis;*

Or. es

**Amendement 42**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 offre l'occasion d'améliorer les interactions existantes et les liens entre les différentes politiques de l'Union; considérant que cette étape est essentielle pour façonner la future politique de cohésion;

*Amendement*

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 offre l'occasion d'améliorer les interactions existantes et les liens entre les différentes politiques de l'Union; considérant que *le contenu de la stratégie devrait être réexaminé afin d'y inclure des initiatives portant sur les infrastructures, le marché intérieur et la capacité d'action des divers niveaux de pouvoir; considérant que* cette étape est essentielle pour façonner la future politique de cohésion;

Or. en

**Amendement 43**  
**Louis-Joseph Manscour**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 offre l'occasion d'améliorer les interactions existantes et les liens entre les différentes politiques de l'Union; considérant que cette étape est essentielle pour façonner la future politique de cohésion;

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 offre l'occasion d'améliorer les interactions existantes et les liens entre les différentes politiques de l'Union; considérant que cette étape est essentielle pour façonner la future politique de cohésion, ***tout préservant le caractère unique de cette politique qui vise prioritairement à réduire les disparités de niveau de développement entre les régions;***

Or. fr

**Amendement 44**  
**Ivana Maletić**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 offre l'occasion d'améliorer les interactions existantes et les liens entre les différentes politiques de l'Union; considérant que cette étape est essentielle pour façonner la future politique de cohésion;

*Amendement*

E. considérant que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 offre l'occasion d'améliorer les interactions existantes et les liens entre les différentes politiques de l'Union ***ainsi qu'avec le budget de l'Union, outil stratégique de mise en œuvre de cette stratégie;*** considérant que cette étape est essentielle pour façonner la future politique de cohésion;

Or. en

**Amendement 45**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

***E bis. considérant que cette révision est essentielle, étant donné qu'elle influera***

*Amendement*

*indubitablement sur la définition de la future politique de cohésion et qu'elle offrira en outre la possibilité d'améliorer les interactions et les liens existants entre différentes politiques de l'Union;*

Or. es

**Amendement 46**  
**Louis-Joseph Manscour**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*E bis. considérant qu'au regard des objectifs que l'Union s'est fixés afin de réaliser la stratégie Europe 2020, la stratégie Horizon 2020, la stratégie Énergie 2020, les programmes LIFE+ et Natura 2000, les réseaux transeuropéens de télécommunications, de transports et d'énergie, les RUP constituent des régions d'excellence pouvant contribuer significativement à la réalisation de ces défis;*

Or. fr

**Amendement 47**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

1. rappelle que la stratégie "Europe 2020" est une stratégie globale, à long terme de génération de croissance et d'emplois de l'Union européenne, articulée autour de cinq objectifs ambitieux: l'emploi, l'innovation, le changement climatique et la

1. rappelle que la stratégie "Europe 2020" est une stratégie globale, à long terme de génération de croissance et d'emplois de l'Union européenne, articulée autour de cinq objectifs ambitieux: l'emploi, l'innovation, le changement climatique et la

durabilité énergétique, l'éducation, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

durabilité énergétique, l'éducation, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; *souligne que ces objectifs s'accompagnaient de sept initiatives phares et que la communication qui a officiellement lancé la stratégie Europe 2020 en 2010 attribuait la responsabilité de chacune de ces initiatives à la fois à l'Union européenne et aux autorités des États membres; rappelle que la plupart des problèmes relevés en 2010 n'ont pas disparu et que certains se sont même aggravés;*

Or. en

#### Amendement 48

Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 1

###### *Proposition de résolution*

1. rappelle que la stratégie "Europe 2020" est une stratégie globale, à long terme de génération de croissance et d'emplois de l'Union européenne, articulée autour de cinq objectifs ambitieux: l'emploi, l'innovation, le changement climatique et la durabilité énergétique, l'éducation, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

###### *Amendement*

1. rappelle que la stratégie "Europe 2020" est une stratégie globale, à long terme de génération de croissance et d'emplois de l'Union européenne, articulée autour de cinq objectifs ambitieux: l'emploi, l'innovation, le changement climatique et la durabilité énergétique, l'éducation, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; *souligne néanmoins que la stratégie Europe 2020 n'a pas été en mesure de rétablir à ce jour une économie durable et inclusive capable d'offrir un emploi décent aux millions de personnes sans emploi ou sous-employées de l'Union européenne ainsi que des services sociaux de qualité tout en protégeant l'environnement;*

Or. en

**Amendement 49**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. rappelle que la stratégie "Europe 2020" est une stratégie globale, à long terme de génération de croissance et d'emplois de l'Union européenne, articulée autour de cinq objectifs ambitieux: l'emploi, l'innovation, le changement climatique et la durabilité énergétique, l'éducation, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

*Amendement*

1. rappelle que la stratégie "Europe 2020" est une stratégie globale, à long terme de génération de croissance et d'emplois de l'Union européenne, articulée autour de cinq objectifs ambitieux: l'emploi, l'innovation, le changement climatique et la durabilité énergétique, l'éducation, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; ***rappelle par ailleurs que la politique de cohésion de l'Union a toujours pour objectif de réduire les disparités économiques, sociales et territoriales existant entre les régions et les États membres de l'Union, et que ces disparités n'ont fait que s'aggraver à cause de la crise économique et financière;***

Or. es

**Amendement 50**  
**Monika Vana**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. rappelle que la stratégie "Europe 2020" est une stratégie globale, à long terme de génération de croissance et d'emplois de l'Union européenne, articulée autour de cinq objectifs ambitieux: l'emploi, l'innovation, le changement climatique et la durabilité énergétique, l'éducation, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

*Amendement*

1. rappelle que la stratégie "Europe 2020" est une stratégie globale, à long terme de génération de croissance et d'emplois de l'Union européenne, articulée autour de cinq objectifs ambitieux: l'emploi, l'innovation, le changement climatique et la durabilité énergétique, l'éducation, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; ***souligne que l'objectif de la politique de cohésion inscrit dans le traité***

*est de réduire les disparités régionales et de favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale;*

Or. en

## **Amendement 51**

**Tomasz Piotr Poręba, Edward Czesak**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 1**

##### *Proposition de résolution*

1. rappelle que la stratégie "Europe 2020" est une stratégie globale, à long terme de génération de croissance et d'emplois de l'Union européenne, articulée autour de cinq objectifs ambitieux: l'emploi, l'innovation, le changement climatique et la durabilité énergétique, l'éducation, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

##### *Amendement*

1. rappelle que la ***politique de cohésion n'est pas un instrument de mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et que la*** stratégie "Europe 2020" est une stratégie globale, à long terme de génération de croissance et d'emplois de l'Union européenne, articulée autour de cinq objectifs ambitieux: l'emploi, l'innovation, le changement climatique et la durabilité énergétique, l'éducation, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Or. pl

## **Amendement 52**

**Monika Vana**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 1 bis (nouveau)**

##### *Proposition de résolution*

***1 bis. souligne qu'une reprise de la croissance n'entraîne pas d'office des emplois plus décents, qui seraient essentiels à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020; rappelle que l'objectif de la stratégie Europe 2020 est de parvenir à une croissance intelligente, durable et inclusive; souligne que si***

##### *Amendement*

*L'Union veut que ses dépenses portent leurs fruits à long terme, elle devrait privilégier le développement durable et la création d'emplois décents au lieu de chercher à relancer l'économie à court terme;*

Or. en

**Amendement 53**  
**Monika Vana**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 ter. souligne que toute avancée dans l'égalité entre les hommes et les femmes est également susceptible de favoriser la croissance économique, le développement durable et la cohésion sociale;*

Or. en

**Amendement 54**  
**Mara Bizzotto**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

2. relève *qu'un* système de gouvernance économique (le semestre européen) *a été* mis en place pour assurer la coordination de l'action aux niveaux de l'Union et des États membres et pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie; *souligne que la politique de cohésion pour la période 2007-2013, alignée sur la stratégie de Lisbonne et partageant ses objectifs clés, se trouvait déjà au stade de mise en œuvre lors du lancement de la stratégie Europe*

2. relève *que l'actuel* système de gouvernance économique (le semestre européen) mis en place pour assurer la coordination de l'action aux niveaux de l'Union et des États membres et pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie *est inefficace*;

*2020, et que la reprogrammation conformément aux nouveaux objectifs de la stratégie aurait été à la fois difficile et contreproductive; souligne néanmoins que la politique de cohésion, selon le "fléchage Lisbonne", a considérablement soutenu la mise en œuvre de la stratégie, comme le révèlent le sixième rapport de cohésion et diverses communications et études de la Commission;*

Or. it

**Amendement 55**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

*2. relève qu'un système de gouvernance économique (le semestre européen) a été mis en place pour assurer la coordination de l'action aux niveaux de l'Union et des États membres et pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie; souligne que la politique de cohésion pour la période 2007-2013, alignée sur la stratégie de Lisbonne et partageant ses objectifs clés, se trouvait déjà au stade de mise en œuvre lors du lancement de la stratégie Europe 2020, et que la reprogrammation conformément aux nouveaux objectifs de la stratégie aurait été à la fois difficile et contreproductive; souligne néanmoins que la politique de cohésion, selon le "fléchage Lisbonne", a considérablement soutenu la mise en œuvre de la stratégie, comme le révèlent le sixième rapport de cohésion et diverses communications et études de la Commission;*

*Amendement*

*2. relève que, parmi les différentes mesures mises en œuvre par l'Union pour surmonter la crise économique et financière, figure la création, en 2010, d'un système de gouvernance économique (le Semestre européen) visant à améliorer la coordination des politiques entre les États membres de l'Union et à mieux aligner les objectifs des politiques budgétaires nationales pour la croissance et l'emploi sur les objectifs fixés au niveau de l'Union, ce qui permet de soutenir la mise en œuvre de la stratégie;*

Or. es

**Amendement 56**  
**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. relève qu'un système de gouvernance économique (le semestre européen) a été mis en place pour assurer la coordination de l'action aux niveaux de l'Union et des États membres et pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie; souligne que la politique de cohésion pour la période 2007-2013, alignée sur la stratégie de Lisbonne et partageant ses objectifs clés, se trouvait déjà au stade de mise en œuvre lors du lancement de la stratégie Europe 2020, et que la reprogrammation conformément aux nouveaux objectifs de la stratégie aurait été à la fois difficile et contreproductive; souligne néanmoins que la politique de cohésion, selon le "fléchage Lisbonne", a **considérablement soutenu la** mise en œuvre de la stratégie, comme le révèlent le sixième rapport de cohésion et diverses communications et études de la Commission;

*Amendement*

2. relève qu'un système de gouvernance économique (le semestre européen) a été mis en place pour assurer la coordination de l'action aux niveaux de l'Union et des États membres et pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie; souligne que la politique de cohésion pour la période 2007-2013, alignée sur la stratégie de Lisbonne et partageant ses objectifs clés, se trouvait déjà au stade de mise en œuvre lors du lancement de la stratégie Europe 2020, et que la reprogrammation conformément aux nouveaux objectifs de la stratégie aurait été à la fois difficile et contreproductive; souligne néanmoins que la politique de cohésion, selon le "fléchage Lisbonne", a **aidé les États membres à mener leurs politiques de** mise en œuvre de la stratégie, comme le révèlent le sixième rapport de cohésion et diverses communications et études de la Commission;

Or. en

**Amendement 57**  
**Andrea Cozzolino, Mercedes Bresso, Michela Giuffrida**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. relève qu'un système de gouvernance économique (le semestre européen) a été mis en place pour assurer la coordination de l'action aux niveaux de l'Union et des États membres et pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie; souligne que la

*Amendement*

2. relève qu'un système de gouvernance économique (le semestre européen) a été mis en place pour assurer la coordination de l'action aux niveaux de l'Union et des États membres et pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie; souligne que la

politique de cohésion pour la période 2007-2013, alignée sur la stratégie de Lisbonne et partageant ses objectifs clés, se trouvait déjà au stade de mise en œuvre lors du lancement de la stratégie Europe 2020, et que la reprogrammation conformément aux nouveaux objectifs de la stratégie aurait été à la fois difficile et contreproductive; souligne *néanmoins* que la politique de cohésion, selon le "fléchage Lisbonne", a considérablement soutenu la mise en œuvre de la stratégie, comme le révèlent le sixième rapport de cohésion et diverses communications et études de la Commission;

politique de cohésion pour la période 2007-2013, alignée sur la stratégie de Lisbonne et partageant ses objectifs clés, se trouvait déjà au stade de mise en œuvre lors du lancement de la stratégie Europe 2020, et que la reprogrammation conformément aux nouveaux objectifs de la stratégie aurait été à la fois difficile et contreproductive; souligne que la politique de cohésion, *dans un contexte de crise économique, a non seulement constitué l'unique source d'investissement pour de nombreux États membres mais*, selon le "fléchage Lisbonne", a *également* considérablement soutenu la mise en œuvre de la stratégie, comme le révèlent le sixième rapport de cohésion et diverses communications et études de la Commission;

Or. it

## **Amendement 58** **Ivana Maletić**

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 2**

#### *Proposition de résolution*

2. relève qu'un *système* de gouvernance économique (le semestre européen) *a* été mis en place pour assurer la coordination de *l'action* aux niveaux de l'Union et des États membres et pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie; souligne que la politique de cohésion pour la période 2007-2013, alignée sur la stratégie de Lisbonne et partageant ses objectifs clés, se trouvait déjà au stade de mise en œuvre lors du lancement de la stratégie Europe 2020, et que la reprogrammation conformément aux nouveaux objectifs de la stratégie aurait été à la fois difficile et contreproductive; souligne néanmoins que la politique de cohésion, selon le "fléchage Lisbonne", a considérablement soutenu la mise en œuvre

#### *Amendement*

2. relève qu'un *cadre* de gouvernance économique *au niveau de l'Union et son mécanisme de mise en œuvre* (le semestre européen) *ont* été mis en place pour assurer la coordination *des mesures de politique budgétaire et des réformes structurelles* aux niveaux de l'Union et des États membres et pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie; souligne que la politique de cohésion pour la période 2007-2013, alignée sur la stratégie de Lisbonne et partageant ses objectifs clés, se trouvait déjà au stade de mise en œuvre lors du lancement de la stratégie Europe 2020, et que la reprogrammation conformément aux nouveaux objectifs de la stratégie aurait été à la fois difficile et contreproductive;

de la stratégie, comme le révèlent le sixième rapport de cohésion et diverses communications et études de la Commission;

souligne néanmoins que la politique de cohésion, selon le "fléchage Lisbonne", a considérablement soutenu la mise en œuvre de la stratégie, comme le révèlent le sixième rapport de cohésion et diverses communications et études de la Commission;

Or. en

**Amendement 59**  
**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*2 bis. fait toutefois observer que le Semestre européen ne prévoit pas de marge de manœuvre suffisante pour organiser davantage de débats, d'auditions et de consultations, notamment en ce qui concerne la participation des parlements à l'échelon national et européen, ce qui ne permet pas d'assurer une coordination et une synchronisation plus larges;*

Or. en

**Amendement 60**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*2 bis. souligne qu'au fil du temps, les États membres, les régions et les villes se sont désengagés de la stratégie de Lisbonne et que, pour ne pas répéter les mêmes erreurs, la gouvernance de la*

*stratégie Europe 2020 était plus en phase avec les instruments de cohésion;*

Or. en

**Amendement 61**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*2 bis. relève que la stratégie de Lisbonne, qui a précédé l'actuelle stratégie UE 2020, figurait déjà au cœur de la politique de cohésion pour la période 2007-2013; indique que les objectifs principaux de ces deux stratégies sont similaires; estime par conséquent que procéder à la reprogrammation de cette politique pour la période 2014-2020 en l'alignant sur les objectifs de la nouvelle stratégie eût été difficile et contre-productif; souligne néanmoins que la politique de cohésion, selon le "fléchage Lisbonne", a considérablement soutenu la mise en œuvre de la stratégie, comme le révèlent le sixième rapport de cohésion et diverses communications et études de la Commission;*

Or. es

**Amendement 62**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

3. invite la Commission, dans le contexte des évaluations ex-post pour la période de

3. invite la Commission, dans le contexte des évaluations ex-post pour la période de

programmation 2007-2013, à fournir des informations sur la contribution concrète aux objectifs d'Europe 2020 par la politique de cohésion;

programmation 2007-2013, à fournir des informations sur la contribution concrète aux objectifs d'Europe 2020 par la politique de cohésion, *compte tenu des turbulences qu'ont traversées les économies européennes, en particulier les économies périphériques, qui ont rendu difficile et considérablement retardé la réalisation des objectifs poursuivis;*

Or. es

**Amendement 63**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. invite la Commission, dans le contexte des évaluations ex-post pour la période de programmation 2007-2013, à fournir des informations sur la contribution concrète aux objectifs d'Europe 2020 par la politique de cohésion;

*Amendement*

3. invite la Commission, dans le contexte des évaluations ex-post pour la période de programmation 2007-2013, à fournir des informations sur la contribution concrète aux objectifs d'Europe 2020 par la politique de cohésion; *rappelle que si l'on veut obtenir de meilleurs résultats, il faut donner la priorité à une politique fondée sur des éléments concrets; estime qu'en vue de discussions stratégiques plus précises sur l'efficacité, il y aurait lieu d'examiner et de comprendre les réalités et les limites des éléments disponibles à propos de la contribution de la politique aux objectifs européens généraux;*

Or. en

**Amendement 64**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. invite la Commission, dans le contexte des évaluations ex-post pour la période de programmation 2007-2013, à fournir des informations sur la contribution concrète aux objectifs d'Europe 2020 par la politique de cohésion;

*Amendement*

3. invite la Commission, dans le contexte des évaluations ex-post pour la période de programmation 2007-2013, à fournir des informations sur la contribution concrète aux objectifs d'Europe 2020 par la politique de cohésion; ***souligne, dans ce rapport, que la politique de cohésion doit être davantage axée sur les résultats;***

Or. en

**Amendement 65**  
**Steeve Briois**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. ***invite la*** Commission, dans le contexte des évaluations ex-post pour la période de programmation 2007-2013, à fournir des informations sur la contribution concrète aux objectifs d'Europe 2020 par la politique de cohésion;

*Amendement*

3. ***demande à la*** Commission, dans le contexte des évaluations ex-post pour la période de programmation 2007-2013, à fournir des informations sur la contribution concrète aux objectifs d'Europe 2020 par la politique de cohésion;

Or. fr

**Amendement 66**  
**Petras Auštrevičius**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. invite la Commission, dans le contexte des évaluations ex-post pour la période de programmation 2007-2013, à fournir des informations sur la contribution concrète aux objectifs d'Europe 2020 par la politique de cohésion;

*Amendement*

3. invite la Commission, dans le contexte des évaluations ex-post pour la période de programmation 2007-2013, à fournir des informations sur la contribution concrète aux objectifs d'Europe 2020 par la politique de cohésion ***et à formuler des***

*recommandations afin que la stratégie  
donne de meilleurs résultats à l'avenir;*

Or. en

**Amendement 67**  
**Mara Bizzotto**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020, *l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020*; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité;

*Amendement*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020 *doit investir dans l'économie réelle sans produire d'effets de distorsion de la concurrence sur le marché intérieur*; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité;

Or. it

**Amendement 68**  
**Steeve Briois**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020, l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020; *souligne dans ce contexte*

*Amendement*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020, l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020, et que les conditions

*que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité;*

préalables liées directement à ces objectifs thématiques *risquent d'handicaper l'absorption des fonds structurels et de retarder le lancement d'investissements nécessitant le financement par les fonds structurels;*

Or. fr

**Amendement 69**  
**Ivana Maletić**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020, l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité;

*Amendement*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020, l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité; *souligne que la politique de cohésion doit contribuer aux politiques de l'Union telles que le marché unique du numérique, l'union de l'énergie, le marché unique des capitaux, la politique sociale, les stratégies macrorégionales, la politique urbaine, l'agenda territorial, l'investissement dans les PME et la croissance intelligente ou la réduction des démarches administratives, et ce afin de contribuer à consolider le marché*

*intérieur et à éviter son morcellement;*

Or. en

## **Amendement 70**

**Monika Vana**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 4**

##### *Proposition de résolution*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020, l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité;

##### *Amendement*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020, l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité; ***soutient pleinement cette nouvelle approche, qui contribuera à améliorer l'efficacité des dépenses;***

Or. en

## **Amendement 71**

**Ramón Luis Valcárcel Siso**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 4**

##### *Proposition de résolution*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020, l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, épouse pleinement les objectifs

##### *Amendement*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020 ***facilite la stratégie et le cadre d'investissement nécessaires si l'on veut atteindre les objectifs fixés en***

d'Europe 2020; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité;

*matière de croissance, et qu'elle est devenue* l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, *étant donné qu'elle* épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité;

Or. es

## **Amendement 72**

**Tomasz Piotr Poręba, Edward Czesak**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 4**

##### *Proposition de résolution*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020, l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité;

##### *Amendement*

4. souligne que la politique de cohésion pour 2014-2020, *qui constitue en pratique la façon la plus efficace de faire preuve de solidarité et d'élargir la croissance et la prospérité à toute l'Union et qui est* l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité

**Amendement 73**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. souligne que la politique de cohésion **pour** 2014-2020, l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle, épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité;

*Amendement*

4. souligne que la politique de cohésion **au cours du CFP** 2014-2020 **est** l'instrument clé de l'Union pour les investissements dans l'économie réelle **qui permet de couvrir toutes les régions de l'Union et qu'elle** épouse pleinement les objectifs d'Europe 2020; souligne dans ce contexte que, par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) **sous leur forme actuelle** sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020, et que les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité;

Or. en

**Amendement 74**  
**Iskra Mihaylova**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

**4 bis. souligne qu'il importe de définir et de mettre en œuvre des stratégies de spécialisation intelligentes visant à concentrer les moyens sur le soutien à l'innovation dans les grands domaines**

*Amendement*

*d'intervention, les pôles et les secteurs qui contribueront à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020;*

Or. en

**Amendement 75**  
**Steeve Briois, Olaf Stuger**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et par un soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;*

*supprimé*

Or. fr

**Amendement 76**  
**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et par un soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 77**  
**Monika Vana**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne *également* le *lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et par un* soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;

*Amendement*

5. souligne *en outre* le soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;

Or. en

**Amendement 78**  
**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et par un soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;

*Amendement*

5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et par un soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;  
*regrette toutefois que la mise en œuvre du principe de conditionnalité macroéconomique risque d'avoir une incidence négative sur la mise en œuvre des Fonds ESI et la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et demande à la Commission, en collaboration avec les États membres, de faire en sorte d'éviter l'apparition de ces incidences et conséquences négatives;*

Or. en

## Amendement 79

Rosa D'Amato, Isabella Adinolfi, Marco Zullo

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 5

##### *Proposition de résolution*

**5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de** mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et **par un soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;**

##### *Amendement*

**5. exprime sa préoccupation quant aux** mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et **souligne que le principe de macroconditionnalité risque de compromettre la réalisation des objectifs de la politique de cohésion;**

Or. it

## Amendement 80

Andrea Cozzolino, Mercedes Bresso, Michela Giuffrida

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 5

##### *Proposition de résolution*

5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et par un soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;

##### *Amendement*

5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et par un soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires; **rappelle en outre qu'une bonne gouvernance ne doit pas compromettre l'utilisation des ressources par les régions et les collectivités locales; invite la Commission, dans cette perspective, à tenir dûment compte de sa communication sur la meilleure utilisation de la flexibilité offerte par les règles existantes du Pacte de stabilité et de croissance (COM(2015)0012), afin de faciliter la réalisation des objectifs**

**Amendement 81**

**Ivana Maletić**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et par un soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;

*Amendement*

5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et par un soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires; ***salue les mécanismes de flexibilité inscrits par la Commission dans les règles actuelles du pacte de stabilité et de croissance afin de consolider le lien entre investissement, réformes structurelles et responsabilité budgétaire;***

**Amendement 82**

**Louis-Joseph Manscour**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et par un soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;

*Amendement*

5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique par le biais de mesures reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique et par un soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires; ***estime néanmoins que les mécanismes de***

*gouvernance économique, notamment la conditionnalité macro-économique introduite par l'article 23 du RDC, ne doivent pas mettre en péril l'achèvement des objectifs de la politique de cohésion;*

Or. fr

**Amendement 83**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne également le lien étroit avec le processus de gouvernance économique *par le biais de mesures* reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique *et par un* soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;

*Amendement*

5. souligne également le lien étroit avec le processus *plus général* de gouvernance économique *et insiste sur le fait que chaque État membre a dû définir ses propres objectifs nationaux dans ces domaines prioritaires, en* reliant l'efficacité des Fonds ESI à une saine gouvernance économique; *insiste en outre sur le* soutien apporté aux États membres qui rencontrent des difficultés budgétaires temporaires;

Or. es

**Amendement 84**  
**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*5 bis. rejette l'approche adoptée par la Commission qui consiste à subordonner la politique de cohésion à la gouvernance économique européenne, ainsi que l'utilisation de la conditionnalité macroéconomique figurant dans le pacte*

*de stabilité et de croissance comme exigence pour accéder aux fonds de la politique de cohésion et du développement régional; insiste sur le fait que la politique de cohésion ne doit pas être utilisée comme instrument de sanction financière si une région ou un État membre rejette la politique de déréglementation et de privatisation;*

Or. en

**Amendement 85**  
**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. souligne que bien que la mise en œuvre de la politique de cohésion durant la période de programmation actuelle se trouve à un stade très précoce, 80% environ du processus de programmation a été finalisé, ce qui permet déjà la réalisation d'évaluations en ce qui concerne l'orientation des ressources stratégiques aux priorités qui contribuent à la génération de croissance et d'emplois; relève dans ce contexte que, selon la première évaluation publiée par la Commission, les montants alloués à la recherche et à l'innovation, l'aide aux PME, aux TIC, à une économie à faible intensité de carbone, à l'emploi, à l'inclusion sociale, à l'éducation et au renforcement des capacités, ont augmenté par rapport à la période de programmation précédente, tandis que le niveau de soutien aux infrastructures de transport et de l'environnement a chuté;

*Amendement*

6. souligne que bien que la mise en œuvre de la politique de cohésion durant la période de programmation actuelle se trouve à un stade très précoce, 80% environ du processus de programmation a été finalisé, ce qui permet déjà la réalisation d'évaluations en ce qui concerne l'orientation des ressources stratégiques aux priorités qui contribuent à la génération de croissance et d'emplois; relève dans ce contexte que, selon la première évaluation publiée par la Commission, les montants alloués à la recherche et à l'innovation, l'aide aux PME, aux TIC, à une économie à faible intensité de carbone, à l'emploi, à l'inclusion sociale, à l'éducation et au renforcement des capacités, ont augmenté par rapport à la période de programmation précédente, tandis que le niveau de soutien aux infrastructures de transport et de l'environnement a chuté; ***attire l'attention sur le fait qu'au moment de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, on ne disposera pas encore de données sur la mise en œuvre des Fonds ESI pour***

*la période 2014-2020, ce qui ne doit pas remettre en cause la contribution concrète de ces Fonds à la réalisation des objectifs définis dans la stratégie Europe 2020;*

Or. en

**Amendement 86**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. souligne **que bien que** la mise en œuvre de la politique de cohésion durant la période de programmation actuelle **se trouve à un stade très précoce**, 80% environ du processus de programmation a été finalisé, ce qui **permet déjà** la réalisation d'évaluations en ce qui concerne l'orientation des ressources stratégiques aux priorités qui contribuent à la génération de croissance et d'emplois; relève dans ce contexte que, selon la première évaluation publiée par la Commission, les montants alloués à la recherche et à l'innovation, l'aide aux PME, aux TIC, à une économie à faible intensité de carbone, à l'emploi, à l'inclusion sociale, à l'éducation et au renforcement des capacités, ont augmenté par rapport à la période de programmation précédente, tandis que le niveau de soutien aux infrastructures de transport et de l'environnement a chuté;

*Amendement*

6. souligne **avec inquiétude les retards qu'accuse** la mise en œuvre de la politique de cohésion durant la période de programmation actuelle **et insiste sur le fait que même si** 80% environ du processus de programmation a été finalisé, **celui-ci se trouve à un stade très précoce**, ce qui **rend difficile** la réalisation d'évaluations en ce qui concerne l'orientation des ressources stratégiques aux priorités qui contribuent à la génération de croissance et d'emplois; relève dans ce contexte que, selon la première évaluation publiée par la Commission, les montants alloués à la recherche et à l'innovation, l'aide aux PME, aux TIC, à une économie à faible intensité de carbone, à l'emploi, à l'inclusion sociale, à l'éducation et au renforcement des capacités, ont augmenté par rapport à la période de programmation précédente, tandis que le niveau de soutien aux infrastructures de transport et de l'environnement a chuté;

Or. es

**Amendement 87**  
**Monika Vana**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. souligne que bien que la mise en œuvre de la politique de cohésion durant la période de programmation actuelle se trouve à un stade très précoce, 80% environ du processus de programmation a été finalisé, ce qui permet déjà la réalisation d'évaluations en ce qui concerne l'orientation des ressources stratégiques aux priorités qui contribuent à la génération de croissance et d'emplois; relève dans ce contexte que, selon la première évaluation publiée par la Commission, les montants alloués à la recherche et à l'innovation, l'aide aux PME, aux TIC, à une économie à faible intensité de carbone, à l'emploi, à l'inclusion sociale, à l'éducation et au renforcement des capacités, ont augmenté par rapport à la période de programmation précédente, tandis que le niveau de soutien aux infrastructures de transport et de l'environnement a chuté;

*Amendement*

6. souligne que bien que la mise en œuvre de la politique de cohésion durant la période de programmation actuelle se trouve à un stade très précoce, 80% environ du processus de programmation a été finalisé, ce qui permet déjà la réalisation d'évaluations en ce qui concerne l'orientation des ressources stratégiques aux priorités qui contribuent à la génération de croissance et d'emplois; relève dans ce contexte que, selon la première évaluation publiée par la Commission, les montants alloués à la recherche et à l'innovation, l'aide aux PME, aux TIC, à une économie à faible intensité de carbone, à l'emploi, à l'inclusion sociale, à l'éducation et au renforcement des capacités, ont augmenté par rapport à la période de programmation précédente, tandis que le niveau de soutien aux infrastructures de transport et de l'environnement a chuté; ***fait observer que les États membres ont pris des mesures pour que 20 % de leurs ressources soient affectées à des actions en faveur du climat;***

Or. en

**Amendement 88**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. souligne que bien que la mise en œuvre de la politique de cohésion durant la période de programmation actuelle se

*Amendement*

6. souligne que bien que la mise en œuvre de la politique de cohésion durant la période de programmation actuelle se

trouve à un stade très précoce, 80% environ **du processus de programmation a été finalisé**, ce qui permet déjà la réalisation d'évaluations en ce qui concerne l'orientation des ressources stratégiques aux priorités qui contribuent à la génération de croissance et d'emplois; relève dans ce contexte que, selon la première évaluation publiée par la Commission, les montants alloués à la recherche et à l'innovation, l'aide aux PME, aux TIC, à une économie à faible intensité de carbone, à l'emploi, à l'inclusion sociale, à l'éducation et au renforcement des capacités, ont augmenté par rapport **à la période** de programmation **précédente**, tandis que le niveau de soutien aux infrastructures de transport et de l'environnement a chuté;

trouve à un stade très précoce, 80% environ **des programmes opérationnels ont été acceptés**, ce qui permet déjà la réalisation d'évaluations en ce qui concerne l'orientation des ressources stratégiques aux priorités qui contribuent à la génération de croissance et d'emplois; relève dans ce contexte que, selon la première évaluation publiée par la Commission, les montants alloués à la recherche et à l'innovation, l'aide aux PME, aux TIC, à une économie à faible intensité de carbone, à l'emploi, à l'inclusion sociale, à l'éducation et au renforcement des capacités, ont **largement** augmenté par rapport **aux périodes** de programmation **précédentes**, tandis que le niveau de soutien aux infrastructures de transport et de l'environnement a chuté;

Or. en

## **Amendement 89** **Julie Ward**

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 6**

#### *Proposition de résolution*

6. souligne que bien que la mise en œuvre de la politique de cohésion durant la période de programmation actuelle se trouve à un stade très précoce, 80% environ du processus de programmation a été finalisé, ce qui permet déjà la réalisation d'évaluations en ce qui concerne l'orientation des ressources stratégiques aux priorités qui contribuent à la génération de croissance et d'emplois; relève dans ce contexte que, selon la première évaluation publiée par la Commission, les montants alloués à la recherche et à l'innovation, l'aide aux PME, aux TIC, à une économie à faible intensité de carbone, à l'emploi, à l'inclusion sociale,

#### *Amendement*

6. souligne que bien que la mise en œuvre de la politique de cohésion durant la période de programmation actuelle se trouve à un stade très précoce, 80% environ du processus de programmation a été finalisé, ce qui permet déjà la réalisation d'évaluations en ce qui concerne l'orientation des ressources stratégiques aux priorités qui contribuent à la génération de croissance et d'emplois **durables**; relève dans ce contexte que, selon la première évaluation publiée par la Commission, les montants alloués à la recherche et à l'innovation, l'aide aux PME, aux TIC, à une économie à faible intensité de carbone, à l'emploi, à l'inclusion sociale,

à l'éducation et au renforcement des capacités, ont augmenté par rapport à la période de programmation précédente, tandis que le niveau de soutien aux infrastructures de transport et de l'environnement a chuté;

à l'éducation et au renforcement des capacités, ont augmenté par rapport à la période de programmation précédente, tandis que le niveau de soutien aux infrastructures de transport et de l'environnement a chuté;

Or. en

**Amendement 90**  
**Iskra Mihaylova**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***6 bis. reconnaît que la mise en place d'un cadre de performance et la définition de conditions ex ante ainsi que le renforcement des liens avec les recommandations spécifiques par pays dans la programmation de la politique de cohésion pour la période 2014-2020 permettront de créer un environnement plus favorable aux investissements afin que la politique de cohésion contribue le mieux possible à la réalisation des grands objectifs de la stratégie Europe 2020;***

Or. en

**Amendement 91**  
**Rosa D'Amato, Isabella Adinolfi, Marco Zullo**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***6 bis. signale que l'adoption tardive de certains programmes opérationnels régionaux dans quelques régions moins développées de l'Union fait peser des***

*risques sur les objectifs de la stratégie Europe 2020, en particulier sur ceux se rapportant à l'emploi, à la pauvreté et à l'exclusion sociale;*

Or. it

**Amendement 92**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 bis. invite les autorités nationales et régionales en Europe à définir des stratégies de spécialisation intelligentes dans les processus de découverte au sein des entreprises, et ce afin d'améliorer l'efficacité du recours aux Fonds ESI et d'accroître les synergies entre les diverses politiques européennes, nationales et régionales ainsi que les investissements publics et privés;*

Or. en

**Amendement 93**  
**Mara Bizzotto**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

7. rappelle que la Commission a lancé le processus de réexamen de la stratégie en 2014 en publiant sa communication intitulée "État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive", *et juge regrettable qu'une référence très limitée ait été faite à la politique de cohésion et*

7. rappelle que la Commission a lancé le processus de réexamen de la stratégie en 2014 en publiant sa communication intitulée "État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive"; apprécie le fait que le processus se soit poursuivi avec une consultation publique menée

*aux instruments associés dans ce document*; apprécie le fait que le processus se soit poursuivi avec une consultation publique menée entre mai et octobre 2014 en vue de recueillir des preuves pour le processus de réexamen, *et se félicite que la pertinence de la stratégie et le sens de ses objectifs et priorités aient été confirmés*;

entre mai et octobre 2014 en vue de recueillir des preuves pour le processus de réexamen;

Or. it

**Amendement 94**  
**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. rappelle que la Commission a lancé le processus de réexamen de la stratégie en 2014 en publiant sa communication intitulée "État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive", et juge regrettable qu'une référence très limitée ait été faite à la politique de cohésion et aux instruments associés dans ce document; apprécie le fait que le processus se soit poursuivi avec une consultation publique menée entre mai et octobre 2014 en vue de recueillir des preuves pour le processus de réexamen, et se félicite que la pertinence de la stratégie et le sens de ses objectifs et priorités aient été confirmés;

*Amendement*

7. rappelle que la Commission a lancé le processus de réexamen de la stratégie en 2014 en publiant sa communication intitulée "État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive", et juge regrettable qu'une référence très limitée ait été faite à la politique de cohésion et aux instruments associés dans ce document; apprécie le fait que le processus se soit poursuivi avec une consultation publique menée entre mai et octobre 2014 en vue de recueillir des preuves pour le processus de réexamen, et se félicite que la pertinence de la stratégie et le sens de ses objectifs et priorités aient été confirmés; *regrette que la Commission n'ait pas présenté sa proposition de réexamen au début de l'année 2015, comme prévu au départ*;

Or. en

**Amendement 95**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. rappelle que la Commission a lancé le processus de réexamen de la stratégie en 2014 en publiant sa communication intitulée "État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive", et juge regrettable qu'une référence *très limitée* ait été faite à la politique de cohésion et aux instruments associés dans ce document; apprécie le fait que le processus se soit poursuivi avec une consultation publique menée entre mai et octobre 2014 en vue de recueillir des preuves pour le processus de réexamen, et se félicite que la pertinence de la stratégie et le sens de ses objectifs et priorités aient été confirmés;

*Amendement*

7. rappelle que la Commission a lancé le processus de réexamen de la stratégie en 2014 en publiant sa communication intitulée "État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive", et juge regrettable qu'une référence *insuffisante* ait été faite à la politique de cohésion et aux instruments associés dans ce document; apprécie le fait que le processus se soit poursuivi avec une consultation publique menée entre mai et octobre 2014 en vue de recueillir des preuves pour le processus de réexamen, et se félicite que la pertinence de la stratégie et le sens de ses objectifs et priorités aient été confirmés;

Or. en

**Amendement 96**  
**Julie Ward**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*7 bis. demande aux États membres et à la Commission de définir des procédures de dialogue structuré avec les parties prenantes et la société civile afin d'améliorer la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie Europe 2020 et de contribuer aux procédures d'évaluation à l'échelon local, régional et national;*

*Amendement*

Or. en

**Amendement 97**  
**Louis-Joseph Manscour**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. Considère que le réexamen de la stratégie Europe 2020 doit aller de pair avec une revue à mi-parcours ambitieuse du cadre financier pluriannuel 2014-2020, et ce afin que l'Union dispose de moyens financiers en adéquation avec les objectifs qu'elle s'est fixée;**

Or. fr

**Amendement 98**  
**Constanze Krehl**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

8. constate que les initiatives phares sont considérées comme abouties, mais met également en évidence le fait que leur visibilité est considérée comme plutôt faible; **note également les progrès mitigés à l'égard** des grands objectifs de la stratégie; se félicite de la conclusion tirée quant à la nécessité de renforcer l'appropriation et l'implication sur le terrain, en vue d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie;

8. constate que les initiatives phares sont considérées comme abouties, mais met également en évidence le fait que leur visibilité est considérée comme plutôt faible; **regrette que la crise économique et financière ait accentué les disparités au sein de l'Union européenne et limité la réalisation** des grands objectifs de la stratégie, **notamment en matière d'emploi, de recherche-développement et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**; se félicite de la conclusion tirée quant à la nécessité de renforcer l'appropriation et l'implication sur le terrain, en vue d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie;

Or. en

**Amendement 99**  
**Krzysztof Hetman**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. constate que les initiatives phares sont considérées comme abouties, mais met également en évidence le fait que leur visibilité est considérée comme plutôt faible; note également les progrès mitigés à l'égard des grands objectifs de la stratégie; se félicite de la conclusion tirée quant à la nécessité de renforcer l'appropriation et l'implication sur le terrain, en vue d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie;

*Amendement*

8. constate que les initiatives phares sont considérées comme abouties, mais met également en évidence le fait que leur visibilité est considérée comme plutôt faible; note également les progrès mitigés à l'égard des grands objectifs de la stratégie; se félicite de la conclusion tirée quant à la nécessité de renforcer l'appropriation et l'implication sur le terrain, en vue d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie; ***demande que l'on passe d'une approche axée sur les processus et les chiffres obtenus à une approche axée sur les résultats concrets afin que la stratégie soit la plus utile et la plus efficace possible;***

Or. en

**Amendement 100**  
**Daniel Buda, Iuliu Winkler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. constate que les initiatives phares sont considérées comme abouties, mais met également en évidence le fait que leur visibilité est considérée comme plutôt faible; note également les progrès mitigés à l'égard des grands objectifs de la stratégie; se félicite de la conclusion tirée quant à la nécessité de renforcer l'appropriation et l'implication sur le terrain, en vue d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie;

*Amendement*

8. constate que les initiatives phares sont considérées comme abouties, mais met également en évidence le fait que leur visibilité est considérée comme plutôt faible; note également les progrès mitigés à l'égard des grands objectifs de la stratégie; se félicite de la conclusion tirée quant à la nécessité de renforcer l'appropriation et l'implication sur le terrain, en ***consolidant les partenariats verticaux et horizontaux, en*** vue d'améliorer la mise en œuvre de la

stratégie;

Or. ro

**Amendement 101**  
**Daniel Buda, Iuliu Winkler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. se félicite de la publication régulière par Eurostat d'indicateurs de progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020; demande, cependant, de plus amples détails à l'échelon régional en ce qui concerne les données fournies au niveau NUTS II et NUTS III;

*Amendement*

9. se félicite de la publication régulière par Eurostat d'indicateurs de progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020; demande, cependant, de plus amples détails à l'échelon régional en ce qui concerne les données fournies au niveau NUTS II et NUTS III; ***recommande aux autorités nationales de procéder à des réformes régionales en ce qui concerne les compétences, l'organisation et le fonctionnement des régions ayant des difficultés à attirer l'aide communautaire;***

Or. ro

**Amendement 102**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. se félicite de la publication régulière par Eurostat d'indicateurs de progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020; demande, cependant, de plus amples détails à l'échelon régional en ce qui concerne les données fournies au niveau NUTS II et NUTS III;

*Amendement*

9. se félicite de la publication régulière par Eurostat d'indicateurs de progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020; demande, cependant, de plus amples détails à l'échelon régional en ce qui concerne les données fournies au niveau NUTS II et NUTS III, ***ce qui sera de plus en plus important compte tenu des difficultés économiques et sociales***

*imprévisibles qui frappent diverses régions européennes quel que soit leur niveau de développement;*

Or. en

**Amendement 103**  
**Ivana Maletić**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. se félicite de la publication régulière par Eurostat d'indicateurs de progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020; demande, cependant, *de* plus *amples détails* à l'échelon régional en ce qui concerne les données fournies au niveau NUTS II et NUTS III;

*Amendement*

9. se félicite de la publication régulière par Eurostat d'indicateurs de progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020; demande, cependant, *des détails plus nombreux et plus précis* à l'échelon régional en ce qui concerne les données fournies au niveau NUTS II et NUTS III;

Or. en

**Amendement 104**  
**Enrique Calvet Chambon**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*9 bis. constate que, si l'Union progresse sur la voie de l'achèvement des objectifs qu'elle s'est fixés en matière d'éducation, de climat et d'énergie, ou est près de les atteindre, ses progrès sont malheureusement moindres en matière d'emploi, de recherche et développement et de réduction de la pauvreté; demande à la Commission de tenir compte des inégalités croissantes en matière de répartition des richesses et de revenus*

*lorsqu'elle entreprendra de réviser puis d'adapter en conséquence la stratégie Europe 2020 et, dans la mesure du possible, de veiller à ce que la politique de cohésion contribue de façon plus active à la réduction du chômage, cause essentielle de l'inégalité;*

Or. es

**Amendement 105**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*9 bis. demande à la Commission et aux États membres, dans un souci de cohérence plus grande avec les objectifs prioritaires de la stratégie Europe 2020, de mettre au point des méthodes d'évaluation et des indicateurs permettant de mesurer les objectifs de croissance et d'emploi, aussi bien dans les programme du FEDER que dans ceux du FEADER et des stratégies urbaines;*

Or. es

**Amendement 106**  
**Constanze Krehl**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*9 bis. souligne que la cohésion territoriale revêt une dimension complémentaire de la cohésion économique et sociale et qu'elle ne doit donc pas être uniquement mesurée à l'aide d'indicateurs économiques;*

*propose dès lors de poursuivre le débat sur la définition d'indicateurs plus globaux, complémentaires du PIB;*

Or. en

**Amendement 107**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. note que la proposition de la Commission sur le réexamen de la stratégie Europe 2020 doit être publiée avant la fin de l'année 2015, et souligne que cela se produira une fois de plus à un "moment plutôt inopportun" dans le cycle de la politique de cohésion, lorsque le processus de mise en œuvre *sera en bonne voie*; souligne, en outre, que la reprogrammation précoce serait complètement contre-productive pour la planification stratégique à long terme de la politique de cohésion;

*Amendement*

10. note que la proposition de la Commission sur le réexamen de la stratégie Europe 2020 doit être publiée avant la fin de l'année 2015, et souligne que cela se produira une fois de plus à un "moment plutôt inopportun" dans le cycle de la politique de cohésion, lorsque le processus de mise en œuvre *commencera*; souligne, en outre, que la reprogrammation précoce serait complètement contre-productive pour la planification stratégique à long terme de la politique de cohésion;

Or. es

**Amendement 108**  
**Ivana Maletić**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*10 bis. salue la mise en place d'un groupe de travail en vue d'une meilleure mise en œuvre des fonds de l'Union; salue également la mise en place d'un service d'appui à la réforme structurelle, dont les travaux débiteront officiellement le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et qui apportera une*

*Amendement*

*assistance technique aux États membres afin de mettre en œuvre de façon plus efficace les réformes structurelles et les recommandations spécifiques par pays;*

Or. en

**Amendement 109**  
**Viorica Dăncilă**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. reconnaît, dans le même temps, la nécessité de considérer l'évolution des perspectives économiques, l'utilisation de nouveaux instruments, les progrès accomplis en vue des objectifs de la stratégie et par conséquent, la nécessité d'opérer des ajustements opérationnels;

*Amendement*

11. reconnaît, dans le même temps, la nécessité de considérer l'évolution des perspectives économiques, l'utilisation de nouveaux instruments, les progrès accomplis en vue des objectifs de la stratégie et par conséquent, la nécessité d'opérer des ajustements opérationnels; *souligne dans ce contexte la nécessité d'une coopération plus efficace entre les institutions européennes et les États membres s'agissant d'analyser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs proposés dans la stratégie Europe 2020 et d'accroître leur visibilité par le biais de campagnes d'information à destination des citoyens de l'Union;*

Or. ro

**Amendement 110**  
**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. reconnaît, dans le même temps, la nécessité de considérer l'évolution des

*Amendement*

11. reconnaît, dans le même temps, la nécessité de considérer l'évolution des

perspectives économiques, l'utilisation de nouveaux instruments, les progrès accomplis en vue des objectifs de la stratégie et par conséquent, la nécessité d'opérer des ajustements opérationnels;

perspectives économiques, l'utilisation de nouveaux instruments, les progrès accomplis en vue des objectifs de la stratégie et par conséquent, la nécessité d'opérer des ajustements opérationnels;  
***demande à la Commission de prévoir, dans le cadre du réexamen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, un nouvel ensemble d'indicateurs complétant le PIB pour mesurer le bien-être et les disparités régionales;***

Or. en

**Amendement 111**  
**Monika Vana**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. reconnaît, dans le même temps, la nécessité de considérer l'évolution des perspectives économiques, l'utilisation de nouveaux instruments, les progrès accomplis en vue des objectifs de la stratégie et par conséquent, la nécessité d'opérer des ajustements opérationnels;

*Amendement*

11. reconnaît, dans le même temps, la nécessité de considérer l'évolution des perspectives économiques, l'utilisation de nouveaux instruments, les progrès accomplis en vue des objectifs de la stratégie et par conséquent, la nécessité d'opérer des ajustements opérationnels ***au niveau du programme;***

Or. en

**Amendement 112**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***11 bis. demande à la Commission et aux États membres, étant donné que les règlements relatifs à la politique de***

*cohésion introduisent de nouveaux instruments concernant la gouvernance à plusieurs niveaux, les partenariats public-privé et le soutien à des programmes ou à des stratégies portées par la société, de faciliter l'élaboration et la mise en place de ces instruments aux niveaux régional et local;*

Or. es

**Amendement 113**  
**Julie Ward**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. demande donc que **la portée du** réexamen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 **soit limitée et concentrée sur** l'approfondissement, l'élargissement, l'ajustement et une meilleure interconnexion des cinq objectifs de la stratégie et ses initiatives phares **et sur** l'identification de méthodes permettant de mieux les réaliser et de les évaluer **sans créer de niveaux supplémentaires de complexité** et de **charge administrative excessive**;

*Amendement*

12. demande donc que **le** réexamen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 **ait pour objet** l'approfondissement, l'élargissement, l'ajustement et une meilleure interconnexion des cinq objectifs de la stratégie et ses initiatives phares **ainsi que** l'identification de méthodes permettant de mieux les réaliser et de les évaluer; **souligne que l'accent mis sur la dimension macroéconomique de la gouvernance budgétaire et économique ne saurait pénaliser les progrès vers la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, que ce soit en termes d'innovation, de recherche et de développement, de formation, de services sociaux ou de santé, de protection sociale, de réduction de la pauvreté, de développement de l'emploi ou d'actions visant à répondre au changement climatique**;

Or. en

**Amendement 114**

Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. demande donc que **la portée du** réexamen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 **soit limitée et concentrée sur l'approfondissement, l'élargissement, l'ajustement et une meilleure interconnexion des cinq objectifs de la stratégie et ses initiatives phares et sur l'identification de méthodes permettant de mieux les réaliser et de les évaluer sans créer de niveaux supplémentaires de complexité et de charge administrative excessive;**

*Amendement*

12. demande donc que **le** réexamen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 **se fixe comme objectif de répondre aux grands problèmes auxquels est confrontée l'Union aujourd'hui, à savoir la stagnation des économies, un taux de chômage élevé, le détricotage du droit social et du droit du travail, la montée des inégalités socio-économiques ainsi que des niveaux élevés de la dette publique et de la dette extérieure; affirme avec force que la crise économique, sociale, climatique et politique ne pourra être surmontée que par un changement politique radical qui placera les personnes, et non les intérêts des marchés financiers, au cœur de toutes les politiques;**

Or. en

**Amendement 115**

**Constanze Krehl, Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. demande donc que la portée du réexamen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 soit **limitée et** concentrée sur **l'approfondissement, l'élargissement, l'ajustement et** une meilleure interconnexion des cinq objectifs de la stratégie et ses initiatives phares et sur l'identification de méthodes permettant de mieux les réaliser et de les évaluer sans créer de niveaux supplémentaires de

*Amendement*

12. demande donc que la portée du réexamen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 soit concentrée sur une meilleure interconnexion des cinq objectifs de la stratégie et ses initiatives phares et sur l'identification de méthodes permettant de mieux les réaliser et de les évaluer sans créer de niveaux supplémentaires de complexité et de charge administrative excessive; **à cet effet, met en exergue**

complexité et de charge administrative excessive;

*L'importance d'un soutien continu des services de la Commission aux autorités des États membres en vue d'améliorer leur capacité administrative;*

Or. en

**Amendement 116**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. demande donc que la portée du réexamen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 soit *limitée et* concentrée sur l'approfondissement, l'élargissement, l'ajustement et une meilleure interconnexion des cinq objectifs de la stratégie et ses initiatives phares et sur l'identification de méthodes permettant de mieux les réaliser et de les évaluer sans créer de niveaux supplémentaires de complexité et de charge administrative excessive;

*Amendement*

12. demande donc que la portée du réexamen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 soit concentrée sur l'approfondissement, l'élargissement, l'ajustement et une meilleure interconnexion des cinq objectifs de la stratégie et ses initiatives phares et sur l'identification de méthodes permettant de mieux les réaliser et de les évaluer sans créer de niveaux supplémentaires de complexité et de charge administrative excessive;

Or. en

**Amendement 117**  
**Julie Ward**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*12 bis. demande un réexamen à mi-parcours équilibré qui ne se contente pas de mettre l'accent sur une croissance continue du PIB mais qui s'attaque aussi aux faiblesses structurelles sous-jacentes de l'économie de l'Union en accordant*

*Amendement*

*une priorité bien plus importante aux objectifs à long terme que sont un bien-être sociétal et individuel revu à la hausse, la durabilité environnementale, une meilleure égalité et un renforcement de l'intégration sociale, ainsi que la diversité culturelle et l'égalité hommes-femmes; fait observer que la politique de cohésion constitue un instrument clé pour atteindre ces objectifs à long terme;*

Or. en

**Amendement 118**  
**Monika Vana**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. rappelle que les collectivités territoriales sont les principaux investisseurs publics dans les projets contribuant à réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020 et qu'elles doivent dès lors se voir reconnaître le rôle d'acteurs clés dans la mise en oeuvre de cette stratégie, notamment par le biais de mesures ciblées qu'il convient de préciser lors du réexamen;*

Or. en

**Amendement 119**  
**Julie Ward**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 ter. souligne que, même si l'égalité hommes-femmes ne fait pas partie des*

*objectifs phares de la stratégie Europe 2020, cette stratégie doit viser à promouvoir cette égalité et à intégrer cette dimension dans l'ensemble de ses composantes;*

Or. en

**Amendement 120**  
**Steeve Briois, Olaf Stuger**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de propriété de la stratégie en impliquant les autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;*

*supprimé*

Or. fr

**Amendement 121**  
**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de propriété de la stratégie en impliquant les

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de propriété de la stratégie en impliquant les

autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;

autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs; ***fait observer qu'il est impératif de renforcer davantage la transparence, l'esprit d'ouverture et la démocratisation de l'Union et de ses stratégies en prévoyant notamment une plus grande participation de la population à la définition de l'avenir de l'Union pour rétablir la confiance des citoyens dans l'Union et, partant, assurer sa survie à long terme;***

Or. en

**Amendement 122**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de propriété de la stratégie en impliquant les autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;

*Amendement*

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de propriété de la stratégie en impliquant les autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; ***suggère, en ce sens, d'adopter un code de conduite similaire au code de conduite sur le partenariat figurant dans le règlement sur la politique de cohésion pour 2014-2020 et qui prévoit la participation de tous les acteurs à Europe 2020;*** insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un

processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;

Or. es

**Amendement 123**  
**Elena Gentile**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de propriété de la stratégie en impliquant les autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;

*Amendement*

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de propriété de la stratégie en impliquant les autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; ***demande à cet effet l'adoption d'un code de conduite régissant la participation des parties prenantes à la stratégie Europe 2020, à l'image du code de conduite sur le partenariat prévu par le règlement sur la politique de cohésion 2014-2020***; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;

Or. en

**Amendement 124**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de propriété de la stratégie en impliquant les autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;

*Amendement*

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de propriété de la stratégie en impliquant les autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, **des structures d'incitation**, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;

Or. en

**Amendement 125**

**Marc Joulaud**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de propriété de la stratégie en impliquant les autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;

*Amendement*

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de propriété de la stratégie en impliquant les autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées, **de l'élaboration des objectifs à la mise en oeuvre de la stratégie**; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;

**Amendement 126**  
**Monika Vana**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité et de **propriété** de la stratégie en impliquant les autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;

*Amendement*

13. réitère ses appels visant à renforcer les dimensions de responsabilité, **d'appropriation** et de **participation** de la stratégie en impliquant les autorités locales et régionales et d'autres acteurs de la société civile et les parties intéressées; insiste sur l'importance cruciale d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux, une approche fondée sur un processus de planification mixte, tout à la fois ascendant et descendant, et le modèle de partenariat de la politique de cohésion, en vue de garantir une capacité efficace pour réaliser les objectifs;

Or. en

**Amendement 127**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

**13 bis. fait observer que les outils de gouvernance multi-niveaux doivent se généraliser à tous les stades de la mise en œuvre de la stratégie, et ce depuis la définition des objectifs aux phases de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation;**

*Amendement*

Or. en

**Amendement 128**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*13 bis. propose que les collectivités territoriales et les parties prenantes renouvellent leur attachement à la stratégie Europe 2020 en concluant un accord avec les États membres et la Commission afin de donner un nouveau sens à leur appropriation de la stratégie et à leur participation d'ici à l'horizon 2020;*

Or. en

**Amendement 129**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*13 ter. estime qu'il convient de mettre plus fortement l'accent sur les processus émanant de la base et sur le fait que la mise en œuvre de la stratégie sur le terrain est subordonnée à la coopération tant des parties prenantes intervenant à différents niveaux de gouvernance que des secteurs publics ou privés et de la société civile;*

Or. en

**Amendement 130**  
**Monika Vana**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales; ***souligne à ce propos la nécessité d'objectifs régionaux sur mesure d'Europe 2020;***

*Amendement*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales;

Or. en

**Amendement 131**  
**Steeve Briois**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales; ***souligne à ce propos la nécessité d'objectifs régionaux sur mesure d'Europe 2020;***

*Amendement*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales;

Or. fr

**Amendement 132**  
**Andrea Cozzolino, Mercedes Bresso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. souligne la nécessité d'une approche

*Amendement*

14. souligne la nécessité d'une approche

véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales; ***souligne à ce propos la nécessité d'objectifs régionaux sur mesure d'Europe 2020;***

véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales;

Or. it

**Amendement 133**  
**Matthijs van Miltenburg, Enrique Calvet Chambon**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales; ***souligne à ce propos la nécessité d'objectifs régionaux sur mesure d'Europe 2020;***

*Amendement*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales;

Or. en

**Amendement 134**  
**Constanze Krehl**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales; ***souligne à ce propos la nécessité d'objectifs régionaux***

*Amendement*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales; ***estime qu'il convient de débattre au niveau régional***

sur mesure d'*Europe 2020*;

*des objectifs sur mesure de la stratégie Europe 2020 et de les mettre en place sur une base volontaire sans alourdir la charge bureaucratique sur le terrain; souligne que ces objectifs régionaux sur mesure doivent être l'expression des objectifs d'ensemble de la stratégie et ne pas être une fin en soi;*

Or. en

### **Amendement 135**

**Viorica Dăncilă**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 14**

###### *Proposition de résolution*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales; souligne à ce propos la nécessité d'objectifs régionaux sur mesure d'Europe 2020;

###### *Amendement*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales *et d'une meilleure corrélation entre les investissements basés sur des partenariats public-privé et les besoins locaux, régionaux et transfrontaliers*; souligne à ce propos la nécessité d'objectifs régionaux sur mesure d'Europe 2020;

Or. ro

### **Amendement 136**

**Iskra Mihaylova**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 14**

###### *Proposition de résolution*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie

###### *Amendement*

14. souligne la nécessité d'une approche véritablement territoriale de la stratégie

Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales; souligne à ce propos la nécessité d'objectifs régionaux sur mesure d'Europe 2020;

Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales; ***fait observer qu'il est crucial de jeter un pont entre l'approche globale de la stratégie Europe 2020 et l'approche territoriale de l'Agenda territorial 2020***; souligne à ce propos la nécessité d'objectifs régionaux ***et territoriaux*** sur mesure d'Europe 2020; ***fait observer que le réexamen de la stratégie Europe 2020 doit définir un ensemble de caractéristiques régionales clés afin de guider les régions et les villes dans leur choix des mesures tendant à mettre en œuvre les priorités de la stratégie***;

Or. en

**Amendement 137**  
**Iskra Mihaylova**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. reconnaît le rôle moteur que jouent les villes et les zones urbaines dans la croissance et la création d'emplois et demande que le réexamen de la stratégie Europe 2020 prenne également en compte la dimension urbaine dans les politiques européennes et nationales destinées à réaliser les objectifs de ladite stratégie***;

Or. en

**Amendement 138**  
**Ruža Tomašić**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. souligne que le développement local participatif est de nature à mobiliser les populations et les organisations de proximité et à les associer aux objectifs de la stratégie Europe 2020 que sont une croissance intelligente, durable et inclusive, une amélioration de la cohésion territoriale et la réalisation d'objectifs spécifiques;***

Or. en

**Amendement 139**  
**Petras Auštrevičius**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. souligne l'importance de reconnaître la dimension urbaine de la politique de cohésion et appelle à une approche plus large et globale du développement futur de la ville appréhendée en tant qu'entité sociale, physique et technologique à même de jouer un rôle actif dans la définition des stratégies régionales de croissance et, partant, dans une meilleure réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020;***

Or. en

**Amendement 140**  
**Iskra Mihaylova**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*14 ter. fait observer que les programmes de coopération territoriale européenne et les stratégies macrorégionales peuvent, dans une large mesure, permettre aux régions d'apporter au défi que constitue une croissance intelligente, durable et inclusive, inhérent à la stratégie Europe 2020, une réponse en phase avec les réalités du terrain et souligne que le réexamen de la stratégie Europe 2020 doit prendre en compte les contributions de ces programmes et stratégies;*

Or. en

**Amendement 141**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. demande à la Commission de lui fournir des informations sur le rôle des aspects territoriaux tels que les facteurs de croissance économique, et exige que le réexamen de la stratégie Europe 2020 aborde les effets territoriaux et prodigue des conseils sur la façon de les aborder;

*Amendement*

15. demande à la Commission de lui fournir des informations sur le rôle des aspects territoriaux tels que les facteurs de croissance économique, et exige que le réexamen de la stratégie Europe 2020 aborde les effets territoriaux et prodigue des conseils sur la façon de les aborder, *ce qui permettra de faciliter la tâche des administrations chargées de gérer les fonds et offrira à la société elle-même des formules de coopération inter-territoriale ainsi que des stratégies de développement territorial intégral claires et simples à suivre;*

Or. es

**Amendement 142**  
**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**

## Paragraphe 15

### *Proposition de résolution*

15. demande à la Commission de lui fournir des informations sur le rôle des aspects territoriaux tels que les facteurs de croissance économique, et exige que le réexamen de la stratégie Europe 2020 aborde les effets territoriaux et prodigue des conseils sur la façon de les aborder;

### *Amendement*

15. demande à la Commission de lui fournir des informations sur le rôle des aspects territoriaux tels que les facteurs de croissance économique, et exige que le réexamen de la stratégie Europe 2020 aborde les effets territoriaux et prodigue des conseils sur la façon de les aborder; ***souligne l'importance des stratégies macrorégionales pour le succès de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie Europe 2020;***

Or. en

## Amendement 143

Monika Vana

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 15

### *Proposition de résolution*

15. demande à la Commission de lui fournir des informations sur le rôle des aspects territoriaux tels que les facteurs de croissance économique, et exige que le réexamen de la stratégie Europe 2020 aborde les effets territoriaux et prodigue des conseils sur la façon de les aborder;

### *Amendement*

15. demande à la Commission de lui fournir des informations sur le rôle des aspects territoriaux tels que les facteurs de croissance économique, ***la création d'emplois de qualité et le développement durable***, et exige que le réexamen de la stratégie Europe 2020 aborde les effets territoriaux et prodigue des conseils sur la façon de les aborder;

Or. en

## Amendement 144

Julie Ward

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 15

*Proposition de résolution*

15. demande à la Commission de lui fournir des informations sur le rôle des aspects territoriaux tels que les facteurs de croissance économique, et exige que le réexamen de la stratégie Europe 2020 aborde les effets territoriaux et prodigue des conseils sur la façon de les aborder;

*Amendement*

15. demande à la Commission de lui fournir des informations sur le rôle des aspects territoriaux tels que les facteurs de croissance économique  **durable** , et exige que le réexamen de la stratégie Europe 2020 aborde les effets territoriaux et prodigue des conseils sur la façon de les aborder;

Or. en

**Amendement 145**

**Marc Joulaud**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. demande à la Commission de lui fournir des informations sur le rôle des aspects territoriaux tels que les facteurs de croissance économique, et exige que le réexamen de la stratégie Europe 2020 aborde les effets territoriaux et prodigue des conseils sur la façon de les aborder;

*Amendement*

15. demande à la Commission de lui fournir des informations sur le rôle des aspects territoriaux tels que les facteurs de croissance économique, et exige que le réexamen de la stratégie Europe 2020 aborde les effets territoriaux et prodigue des conseils sur la façon de les aborder  **en concertation avec les autorités locales et régionales** ;

Or. fr

**Amendement 146**

**Constanze Krehl**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**15 bis. fait observer que la politique de cohésion est la principale politique fondée sur les investissements, qui vise à réduire**

*les disparités économiques, sociales et territoriales dans l'Union;*

Or. en

**Amendement 147**  
**Ivan Jakovčić**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**15 bis. souligne que la stratégie Europe 2020 doit prendre en compte aussi bien les objectifs macrorégionaux, dans la mesure où de nombreux projets de développement portent sur des zones transfrontalières impliquant donc plusieurs régions ou États, que les trois stratégies macrorégionales de l'Union déjà adoptées ou les autres stratégies dont le processus d'élaboration est en cours;**

Or. en

**Amendement 148**  
**Mara Bizzotto**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**16. souligne l'importance** du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), **et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci;** souligne en outre qu'il est

**16. exprime des doutes quant à l'efficacité** du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS); souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les **gaspillages ainsi que les** recoupements et les contradictions entre eux ou entre les

impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; *estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;*

différents niveaux de mise en œuvre des politiques;

Or. it

**Amendement 149**  
**Iskra Mihaylova**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci; *souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre*

*Amendement*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci;

*les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;*

Or. en

#### **Amendement 150**

**Monika Vana**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 16**

##### *Proposition de résolution*

16. **souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement**, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; **précise** que le FEIS **n'est** pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il **contribue** à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

##### *Amendement*

16. **prend acte du nouveau** Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; **déplore** que le FEIS **ne soit** pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais **espère** que, via ses objectifs **et la sélection de projets durables respectant les critères du tableau de bord**, il **contribuera** à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

Or. en

#### **Amendement 151**

**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz**

#### **Proposition de résolution**

## Paragraphe 16

### *Proposition de résolution*

16. **souligne** l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit **compléter et s'ajouter aux** Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recouvrements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

### *Amendement*

16. **prend acte de** l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il **ne doit pas affecter le champ d'action de la politique de cohésion ni le périmètre des** Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recouvrements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques, **dans l'optique d'encourager ainsi une croissance qualitative socialement équilibrée basée sur une distribution plus équitable des richesses**; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

Or. en

## Amendement 152

Aldo Patriciello

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 16

### *Proposition de résolution*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour

### *Amendement*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour

les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

les investissements stratégiques (FEIS), ***qui devrait être pleinement opérationnel à partir de septembre 2015*** et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci ***en s'appuyant sur l'investissement public pour mobiliser l'investissement privé afin de générer 315 milliards d'euros d'investissements dans un délai de trois ans***; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

Or. it

### **Amendement 153**

**Ivana Maletić**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 16**

###### *Proposition de résolution*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), ***et insiste sur le fait qu'il*** doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci;

###### *Amendement*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), ***qui favorisera la mobilisation d'une somme pouvant aller jusqu'à 315 000 000 000 EUR au titre des investissements supplémentaires permettant de répondre au déficit***

souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recouvrements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

*d'investissement dans l'Union; le FEIS* doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recouvrements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

Or. en

**Amendement 154**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recouvrements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des

*Amendement*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union *en plaçant la stratégie de spécialisation intelligente au centre des instruments d'investissement*, afin d'éviter

politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

Or. en

**Amendement 155**  
**Daniel Buda, Iuliu Winkler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

*Amendement*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci; ***se déclare convaincu que le FEIS est un instrument efficace garantissant une dépense publique responsable***; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les

résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

Or. ro

**Amendement 156**  
**Matthijs van Miltenburg**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il **contribue** à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

*Amendement*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il **est de nature à contribuer** à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

Or. en

**Amendement 157**  
**Fernando Ruas**

**Proposition de résolution**

## Paragraphe 16

### *Proposition de résolution*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; *estime* que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui *est* le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, *doit inclure* ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

### *Amendement*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci *dans des domaines donnés*; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; *demande donc* que le réexamen de la stratégie Europe 2020 *confirme une nouvelle fois cette approche*, qui *constitue* le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, *et inclue* ce défi *de coordination des instruments politiques, notamment du FEIS*, afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

Or. en

## Amendement 158

Andrea Cozzolino, Mercedes Bresso

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 16

### *Proposition de résolution*

16. souligne l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), et

### *Amendement*

*(Ne concerne pas la version française.)*

insiste sur le fait qu'il doit compléter et s'ajouter aux Fonds ESI; précise que le FEIS n'est pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, mais que, via ses objectifs, il contribue à la mise en œuvre de celle-ci; souligne en outre qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recouvrements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;

Or. it

#### **Amendement 159**

**Andrea Cozzolino, Mercedes Bresso, Michela Giuffrida**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. invite la Commission à tenir compte de la récente déclaration de Riga consacrée à la politique urbaine, à la lumière du rôle fondamental que peuvent jouer les zones urbaines grandes, petites et moyennes dans la réalisation des objectifs de la stratégie; souligne, en particulier, la nécessité de prévoir une stratégie adaptée aux zones de moyenne et petite dimension qui, dans le cadre d'une démarche synergique par rapport à la stratégie numérique et au mécanisme pour l'interconnexion en Europe, leur permette de dépasser les limites qui, aujourd'hui encore, les empêchent de tirer parti des processus et des évolutions*

*en cours sur le plan de l'économie et de la production;*

Or. it

**Amendement 160**

**Iskra Mihaylova**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. souligne qu'il est impératif d'assurer intégralement la cohérence et les synergies entre tous les instruments de l'Union, afin d'éviter les recoupements et les contradictions entre eux ou entre les différents niveaux de mise en œuvre des politiques; estime que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui est le cadre stratégique à long terme de l'Union pour la croissance et l'emploi, doit inclure ce défi afin d'exploiter avec efficacité toutes les ressources disponibles et d'atteindre les résultats attendus concernant les objectifs stratégiques principaux;*

Or. en

**Amendement 161**

**Iskra Mihaylova**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 ter. demande à la Commission de mettre en place un système de traçage sur le Web pour recenser les cas où un financement au titre des Fonds ESI s'ajoute à des aides octroyées en vertu du programme Horizon 2020, du FEIS ou de*

*divers programmes à la charge du budget de l'Union, afin de mieux évaluer leurs synergies et contribuer à réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020;*

Or. en

**Amendement 162**  
**Mercedes Bresso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

*Amendement*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières ***de certaines régions de l'Union, notamment rurales ou de montagne, conformément à l'article 174 du traité FUE, ainsi que*** des régions ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

Or. it

**Amendement 163**  
**Louis-Joseph Manscour**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

*Amendement*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, ***mais également de leur potentiel dans des domaines stratégiques tels que les biotechnologies, les énergies renouvelables et la biodiversité,*** au moment de réexaminer les objectifs

d'Europe 2020 et ce afin de soutenir leur participation aux programmes horizontaux de l'UE tels qu'Horizon 2020;

Or. fr

**Amendement 164**  
**Constanze Krehl**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions *ultrapériphériques* de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

*Amendement*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions *frontalières, des régions de montagne, des régions insulaires, des régions à faible densité de population et des régions ultrapériphériques* visées aux articles 174 et 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

Or. en

**Amendement 165**  
**Rosa Estaràs Ferragut, Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

*Amendement*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article **349 du traité FUE, ainsi que des régions insulaires, conformément à l'article 349** du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

**Amendement 166**  
**José Blanco López**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. invite la Commission à tenir compte des *caractéristiques et* contraintes particulières des régions *ultrapériphériques de l'Union*, visées à l'article 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

*Amendement*

17. invite la Commission à tenir compte des contraintes particulières des régions visées à l'article 174 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

**Amendement 167**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

*Amendement*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, *ainsi que des régions démographiquement vulnérables*, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

**Amendement 168**  
**Petras Auštrevičius**

**Proposition de résolution**

## Paragraphe 17

### *Proposition de résolution*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

### *Amendement*

17. invite la Commission, ***eu égard au rôle politique clé de la stratégie Europe 2020***, à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

Or. en

## Amendement 169 Julie Ward

### Proposition de résolution Paragraphe 17

#### *Proposition de résolution*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

#### *Amendement*

17. invite la Commission à tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ***rurales et plus particulièrement des régions*** ultrapériphériques de l'Union, visées à l'article 349 du traité FUE, au moment de réexaminer les objectifs d'Europe 2020;

Or. en

## Amendement 170 Lambert van Nistelrooij

### Proposition de résolution Paragraphe 18

#### *Proposition de résolution*

18. souligne ***l'importance de renforcer*** le volume, la qualité et l'impact des investissements dans la recherche et l'innovation par le biais du recours

#### *Amendement*

18. souligne ***les résultats orientés à la hausse en ce qui concerne*** le volume, la qualité et l'impact des investissements dans la recherche et l'innovation par le biais du

coordonné aux instruments de la politique de cohésion et d'Horizon 2020 lors du réexamen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020; à cet égard, demande à la Commission **d'exploiter** toutes les interactions et synergies possibles entre ces deux cadres politiques importants, **notamment au moment** du réexamen des objectifs d'Europe 2020;

recours coordonné aux instruments de la politique de cohésion et d'Horizon 2020 lors du réexamen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020; à cet égard, demande à la Commission **de renforcer** toutes les interactions et synergies possibles entre ces deux cadres politiques importants **lors** du réexamen des objectifs d'Europe 2020;

Or. en

### **Amendement 171**

**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee, Josu Juaristi Abaunz**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***18 bis. estime que les financements européens existants et les ressources financières actuellement consacrées par l'Union à la politique de cohésion ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins, dès lors qu'il s'agit de favoriser la convergence réelle et de réduire les disparités régionales, les taux élevés de chômage, les inégalités de revenus et la pauvreté dans l'Union européenne; souligne que le budget de l'Union doit être renforcé dans le domaine de la politique de cohésion; demande à la Commission de présenter une proposition de révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel qui tienne réellement compte des priorités nécessaires pour stimuler une croissance durable, qualitative et socialement équilibrée;***

Or. en

### **Amendement 172**

**Rosa D'Amato, Isabella Adinolfi, Marco Zullo**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. invite les États membres à renforcer la coordination et l'intégration dans la mise en œuvre des programmes opérationnels nationaux et régionaux, afin d'assurer une gestion et une administration plus efficaces au service de la réalisation des objectifs établis dans les accords de partenariat conclus entre les États membres et la Commission européenne;*

Or. it

**Amendement 173**  
**Matthijs van Miltenburg**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. se félicite du plan du commissaire en charge de la recherche, de la science et de l'innovation et de la commissaire chargée de la politique régionale et urbaine d'instaurer un "label d'excellence" devant permettre aux demandeurs réputés excellents mais qui n'ont pas pu obtenir une aide au titre du programme Horizon 2020 d'avoir accès aux fonds structurels;*

Or. en

**Amendement 174**  
**Fernando Ruas**

**Proposition de résolution**

## Paragraphe 18 bis (nouveau)

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***18 bis. met en exergue le rôle joué par le Parlement européen dans le suivi de la stratégie Europe 2020 et de la mise en œuvre de la politique de cohésion, et ce de manière coordonnée tant au sein de ses services qu'avec l'ensemble des institutions concernées; demande à cet effet que le Parlement soit associé en temps voulu à l'ensemble des débats visant à définir les politiques visées par cette stratégie, sa mise en œuvre et son évaluation; rappelle l'importance d'associer également à ces échanges de vues le Comité des régions, le CESE, les parlements nationaux, les collectivités territoriales ainsi que les divers acteurs et les parties intéressées;***

Or. en

**Amendement 175**  
**Steeve Briois, Olaf Stuger**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui précédera probablement le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020, fournira déjà une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique; ***rappelle également la valeur ajoutée***

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui précédera probablement le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020, fournira déjà une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique;

*d'une politique de cohésion au niveau de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance que d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;*

Or. fr

**Amendement 176**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, *qui précédera probablement le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020*, fournira *déjà une indication des tendances* de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 *ainsi que pour d'autres instruments du CFP*; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique; rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion au niveau de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance que d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;

*Amendement*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020 fournira *les bases* de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique; rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion au niveau de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance que d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;

Or. es

**Amendement 177**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, **qui précédera probablement le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020**, fournira **déjà** une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique; rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion au niveau de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance que d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;

*Amendement*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020 fournira une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique; rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion au niveau de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance que d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;

Or. en

**Amendement 178**  
**Krzysztof Hetman**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui précédera probablement le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020, fournira déjà une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique;

*Amendement*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui précédera probablement le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020, fournira déjà une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique;

rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion au niveau de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance que d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;

rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion au niveau de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance que d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union; ***souligne à cet effet l'obligation de maintenir un niveau adéquat de financement au titre des Fonds ESI au-delà de 2020;***

Or. en

**Amendement 179**  
**Monika Vana**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui précédera probablement le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020, fournira déjà une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique; rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion au niveau de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance ***que*** d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;

*Amendement*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui précédera probablement le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020, fournira déjà une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique; rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion au niveau de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance, d'emploi ***que de climat***, et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;

Or. en

**Amendement 180**  
**Louis-Joseph Manscour**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui précédera probablement le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020, fournira déjà une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique; rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion *au niveau* de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance que d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;

*Amendement*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui précédera probablement le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020, fournira déjà une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP; souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique; rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion, *qui doit rester l'un des principaux instruments* de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance que d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;

Or. fr

**Amendement 181**  
**Constanze Krehl**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui précédera *probablement* le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020, fournira déjà une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP;

*Amendement*

19. est d'avis que le réexamen de la stratégie Europe 2020, qui précédera le lancement de la proposition de réexamen/révision du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2014-2020, fournira déjà une indication des tendances de la future politique de cohésion pour la politique au-delà de 2020 ainsi que pour d'autres instruments du CFP; souligne à ce

souligne à ce propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique; rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion au niveau de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance que d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;

propos l'importance d'aborder avec efficacité toutes les questions soulevées plus haut tout en assurant la continuité de l'approche stratégique; rappelle également la valeur ajoutée d'une politique de cohésion au niveau de l'Union, en termes de perspectives tant de croissance que d'emploi et dans le but d'assurer un développement équilibré et harmonieux dans toute l'Union;

Or. en

**Amendement 182**  
**Tomasz Piotr Poręba, Edward Czesak**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***19 bis. rappelle également que la politique de cohésion reste un instrument qui permet de catalyser les changements dans les diverses régions de l'Union et de stimuler la croissance des zones les moins développées, et notamment de celles qui n'ont pas pu s'engager sur la voie du développement;***

Or. pl

**Amendement 183**  
**Lambert van Nistelrooij**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

20. souligne que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme ***seront esquissées au terme de l'actuelle législature***, imposant de ce fait

20. souligne que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme ***doivent être élaborées avant le terme du CFP actuel***, imposant de ce fait

des contraintes de temps spécifiques aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations; observe dans le même temps que les négociations vont également être entamées au sujet du futur CFP; demande par conséquent à la Commission de tenir compte de toutes les contraintes spécifiques découlant d'interconnexions et d'exigences de coordinations dans le temps et d'élaborer une approche cohérente au sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance et l'emploi, du budget de l'Union et des instruments relevant du CFP;

des contraintes de temps spécifiques aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations *et du suivi de la préparation des programmes opérationnels avant le lancement du nouveau CFP*; observe dans le même temps que les négociations vont également être entamées au sujet du futur CFP; demande par conséquent à la Commission de tenir compte de toutes les contraintes spécifiques découlant d'interconnexions et d'exigences de coordinations dans le temps et d'élaborer une approche cohérente au sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance et l'emploi, du budget de l'Union et des instruments relevant du CFP;

Or. en

**Amendement 184**  
**Fernando Ruas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme seront esquissées au terme de l'actuelle législature, imposant de ce fait des contraintes de temps spécifiques aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations; observe dans le même temps que les négociations vont également être entamées au sujet du futur CFP; demande par conséquent à la Commission de tenir compte de toutes les contraintes spécifiques découlant d'interconnexions et d'exigences de coordinations dans le temps et d'élaborer une approche cohérente au sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance et l'emploi, du budget de

*Amendement*

20. souligne que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme seront esquissées au terme de l'actuelle législature *tout en rappelant que des élections au Parlement européen auront lieu en 2019 et qu'à cette même date une nouvelle Commission prendra ses fonctions*, imposant de ce fait des contraintes de temps spécifiques aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations; observe dans le même temps que les négociations vont également être entamées au sujet du futur CFP; demande par conséquent à la Commission de tenir compte de toutes les contraintes spécifiques découlant d'interconnexions et d'exigences de coordinations dans le temps et d'élaborer une approche cohérente au

l'Union et des instruments relevant du CFP;

sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance et l'emploi, du budget de l'Union et des instruments relevant du CFP;

Or. en

**Amendement 185**  
**Constanze Krehl**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme seront esquissées au terme de l'actuelle *législature*, imposant de ce fait des contraintes de temps spécifiques aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations; observe dans le même temps que les négociations vont également être entamées au sujet du futur CFP; demande par conséquent à la Commission de tenir compte de toutes les contraintes spécifiques découlant d'interconnexions et d'exigences de coordinations dans le temps et d'élaborer une approche cohérente au sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance et l'emploi, du budget de l'Union et des instruments relevant du CFP;

*Amendement*

20. souligne que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme seront esquissées au terme de l'actuelle *Commission européenne*, imposant de ce fait des contraintes de temps spécifiques aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations; observe dans le même temps que les négociations vont également être entamées au sujet du futur CFP; demande par conséquent à la Commission de tenir compte de toutes les contraintes spécifiques découlant d'interconnexions et d'exigences de coordinations dans le temps et d'élaborer une approche cohérente au sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance et l'emploi, du budget de l'Union et des instruments relevant du CFP;

Or. en

**Amendement 186**  
**Georgi Pirinski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme seront esquissées au terme de l'actuelle législature, imposant de ce fait des contraintes de temps spécifiques aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations; observe dans le même temps que les négociations vont également être entamées au sujet du futur CFP; demande par conséquent à la Commission de tenir compte de toutes les contraintes spécifiques découlant d'interconnexions et d'exigences de coordinations dans le temps et d'élaborer une approche cohérente au sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance et l'emploi, du budget de l'Union et des instruments relevant du CFP;

*Amendement*

20. souligne que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme seront esquissées au terme de l'actuelle législature, imposant de ce fait des contraintes de temps spécifiques aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations; observe dans le même temps que les négociations vont également être entamées au sujet du futur CFP; demande par conséquent à la Commission de tenir compte de toutes les contraintes spécifiques découlant d'interconnexions et d'exigences de coordinations dans le temps et d'élaborer une approche cohérente au sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance et l'emploi, du budget de l'Union, ***des instruments de la politique de cohésion*** et des ***autres*** instruments relevant du CFP;

Or. en

**Amendement 187**  
**Julie Ward**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. souligne que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme seront esquissées au terme de l'actuelle législature, imposant de ce fait des contraintes de temps spécifiques aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations; observe dans le même temps que les négociations vont également être entamées au sujet du futur CFP; demande par conséquent à la Commission de tenir compte de toutes les contraintes spécifiques découlant d'interconnexions et d'exigences de

*Amendement*

20. souligne que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme seront esquissées au terme de l'actuelle législature, imposant de ce fait des contraintes de temps spécifiques aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations; observe dans le même temps que les négociations vont également être entamées au sujet du futur CFP; demande par conséquent à la Commission de tenir compte de toutes les contraintes spécifiques découlant d'interconnexions et d'exigences de

coordinations dans le temps et d'élaborer une approche cohérente au sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance et l'emploi, du budget de l'Union et des instruments relevant du CFP;

coordinations dans le temps et d'élaborer une approche cohérente au sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance *durable* et l'emploi, du budget de l'Union et des instruments relevant du CFP;

Or. en

**Amendement 188**  
**Ramón Luis Valcárcel Siso**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*20 bis. souligne que la simplification des normes régissant la politique de cohésion reste nécessaire si l'on veut garantir son succès et sa contribution efficace à la croissance intelligente, durable et inclusive. rappelle à la Commission qu'elle a l'obligation d'aider les États membres, en particulier leurs autorités de gestion, à tirer pleinement parti des possibilités offertes par les nouveaux règlements sur la politique de cohésion, notamment en matière de coûts simplifiés, de nouvelles procédures en rapport avec les grands projets ou de traitement des projets générateurs de recettes;*

Or. es

**Amendement 189**  
**Iskra Mihaylova**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*20 bis. demande à la Commission de*

*mettre en place un processus cohérent et continu d'évaluation comprenant une analyse d'impact territorial, afin d'analyser régulièrement les progrès réalisés au niveau des objectifs de la stratégie Europe 2020 et de proposer sur cette base un éventail d'actions appropriées pour les atteindre ainsi que des recommandations en vue de la politique de cohésion pour l'après-2020;*

Or. en

**Amendement 190**  
**Constanze Krehl**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

21. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

*Amendement*

21. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission *ainsi qu'aux États membres et aux régions.*

Or. en